

# RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



# PREAMBULE

- ❑ Le Code Général des Collectivités Territoriales (article D2224-I et suivants) modifié par le décret n°2015-1827, précise que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».
  
- ❑ Ce rapport annuel vise un double objectif :
  - Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence les données existantes sur le sujet ;
  - Permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser une prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.
  
- ❑ Ce rapport illustre également l'intégration de la thématique « déchets » dans la politique développée par la Communauté de Communes en matière de développement durable, en lui permettant d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

# SOMMAIRE

<b>I - LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>5</b>
<b>1- LE TERRITOIRE DE L'ILE RE</b>	<b>6</b>
1.1 Le périmètre desservi	7
1.2 L'habitat	8
1.3 Les populations	9
1.4 Les populations saisonnières	10
<b>2- L'ORGANISATION DU SERVICE</b>	<b>11</b>
2.1 L'organisation de la compétence « Déchets »	12
2.2 L'organisation de la compétence au sein de la Communauté de Communes	13
2.3 Flux pris en charge	15
2.4 Les moyens humains	18
<b>3- LA PREVENTION DES DECHETS</b>	<b>19</b>
3.1 La politique des déchets	20
3.2 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	21
3.3 Les actions de prévention	25
<b>4- L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>30</b>
4.1 L'organisation du service de collecte	31
4.2 La pré-collecte	32
4.3 Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	36
4.4 La collecte en porte à porte	41
4.5 Les déchèteries	45
4.6 Evolution de l'organisation au cours de l'année	48
<b>5- LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>52</b>
5.1 Collecte résiduelle	53
5.2 Collecte séparée	55
5.3 Evolution des tonnages par flux	61
5.4 Performance de collecte	64
<b>6- IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE</b>	<b>65</b>
6.1 Les kilomètres parcourus	66
6.2 Les consommations de carburant	67
6.3 Les mesures de prévention prises dans l'année	68

# SOMMAIRE

<b>7- L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS</b>	<b>69</b>
7.1 Répartition du personnel	70
<b>8- LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE</b>	<b>71</b>
8.1 Moyens d'information et de concertation	72
8.2 Gestion des réclamations	73
<b>II -LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>74</b>
<b>9- L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>75</b>
9.1 Le transfert de la compétence « traitement » à CYCLAD	76
9.2 Localisation des unités de traitement	77
<b>10- LE BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>82</b>
10.1 Le taux de valorisation des déchets collectés en porte à porte et points d'apport volontaire	83
10.2 Le tonnage traité, taux de valorisation et taux de recyclage des déchets collectés en déchèteries	84
10.3 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	86
10.4 Refus de tri et performance	87
<b>III -LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS</b>	<b>89</b>
<b>11-LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>90</b>
11.1 Les modalités d'exploitation	91
11.2 Montant annuel des principales prestations	92
<b>12-BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT</b>	<b>94</b>
12.1 Le montant annuel des dépenses	95
12.2 Le coût aidé du service public	96
12.3 Le financement du service public	99
<b>13-STRUCTURE DU COUT</b>	<b>100</b>
13.1 Nature des charges	101
13.2 Les produits	103
13.3 Les reports d'investissement et dépenses programmées sur 2018	108
13.4 La répartition des charges	109
13.5 La répartition des produits et du financement	110
<b>14-COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS</b>	<b>111</b>
14.1 les coûts de collecte de chaque flux à la tonne	112

# I - LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS



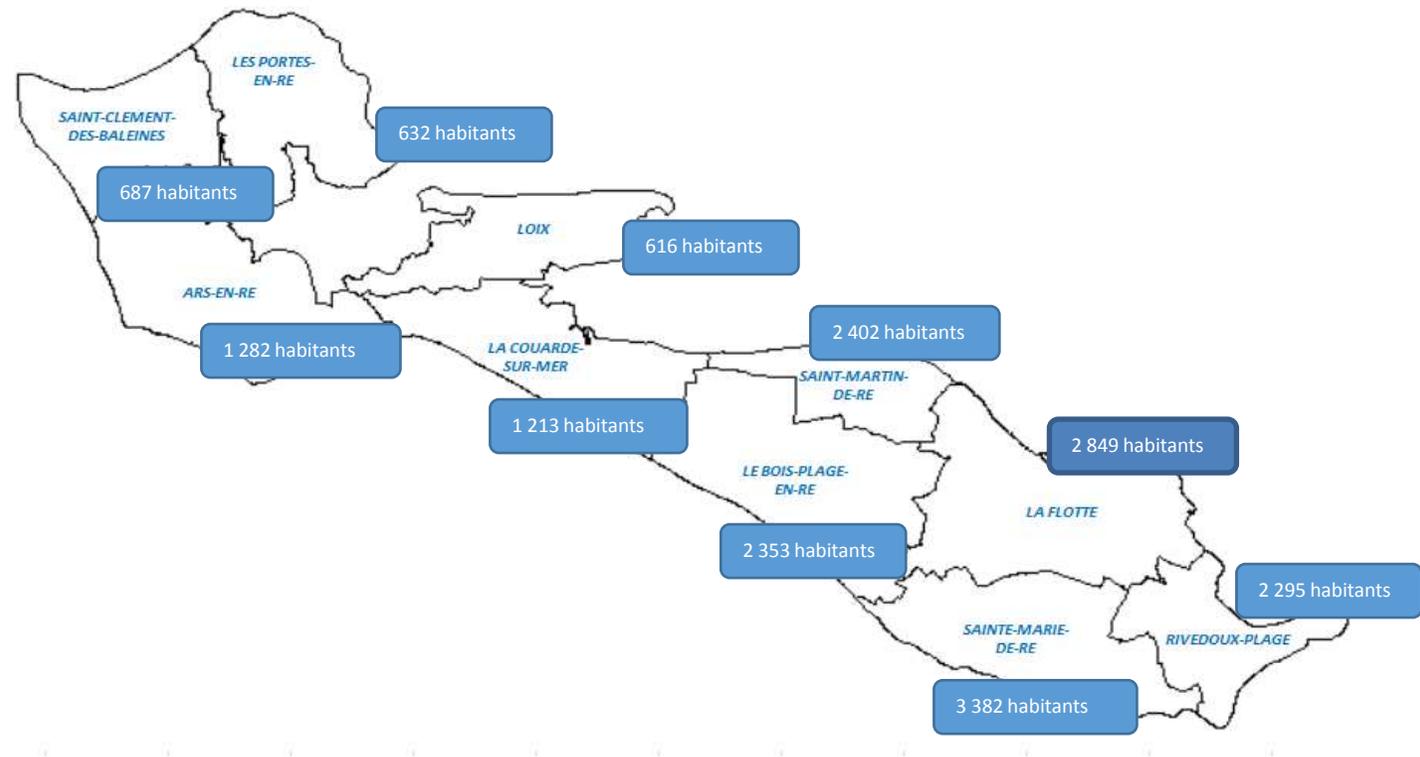
# *1- LE TERRITOIRE DE L'ILE RE*



# 1 - Le territoire de l'île de Ré

## 1.1 Le périmètre desservi

□ La Communauté de Communes de l'île de Ré assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des dix communes composant l'île de Ré : Ars en Ré, Le Bois Plage en Ré, La Couarde sur Mer, La Flotte, Loix, Les Portes en Ré, Rivedoux Plage, Saint Clément des Baleines, Sainte Marie de Ré et Saint Martin de Ré, soit 8 100 ha.



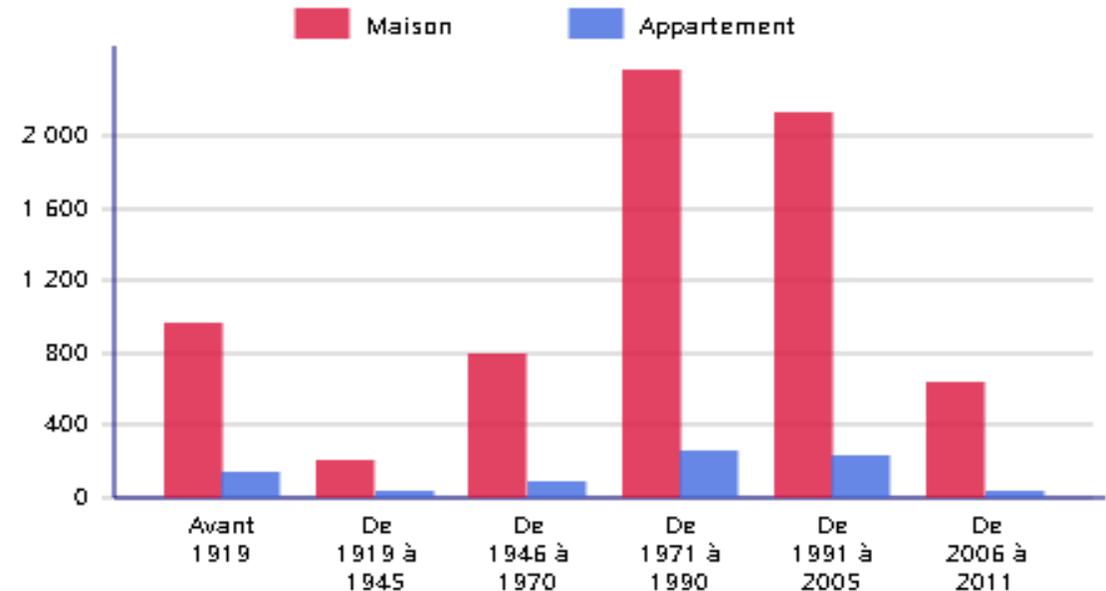
Source: Carte des 10 communes de l'île de Ré, population INSEE 2014 au 01/01/2017 Source : Diagnostic du PLUI

# 1 - Le territoire de l'île de Ré

## 1.2 L'habitat

- ❑ La forme d'habitat dominante est la maison individuelle avec près de 90 % des logements.
- ❑ Toutefois, la Commune de Saint-Martin-de-Ré, a un parc de logements constitué à 40,8 % d'appartements tandis que cette proportion ne dépasse pas les 12 % sur les autres communes (source : INSEE 2014).
- ❑ L'habitat est concentré autour des villages historiques. L'habitat diffus est rare et est essentiellement lié aux activités primaires.

LOG G1 - Résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2012.

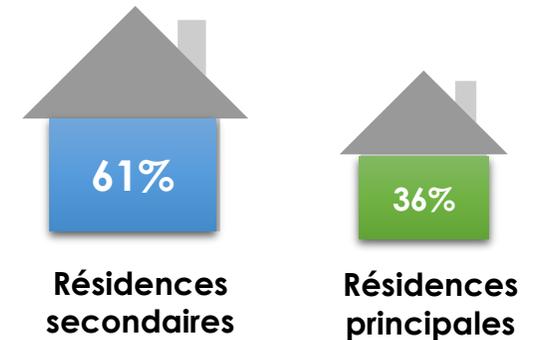
Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Source: Diagnostic du PLUI – septembre 2016

# 1 - Le territoire de l'île de Ré

## 1.3 Les populations

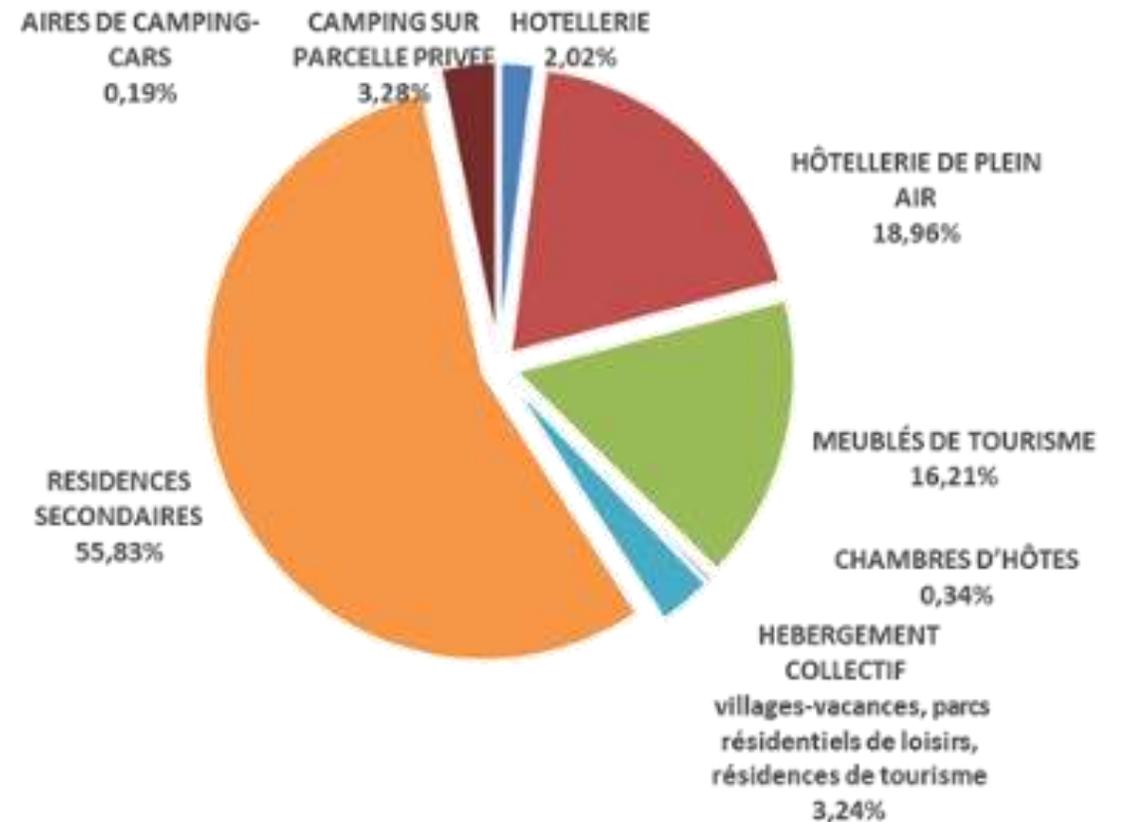
- ❑ La population municipale au dernier recensement était de **17 711 habitants** (Source : INSEE 2014 population municipale au 01/01/2017).
- ❑ L'île de Ré compte **22 328 logements en 2014** (source INSEE).
- ❑ 61% sont des résidences secondaires, 36,5% sont des résidences principales et 2,5 % sont des logements vacants (source INSEE 2014).
- ❑ L'île de Ré compte **13 612 résidences secondaires** en 2014, soit un potentiel de 68 070 habitants supplémentaires sur une partie de l'année (suivant le ratio établi par l'article R.133-33 du code du tourisme qui estime à 5 personnes l'occupation des résidences secondaires).
- ❑ La totalité des ménages du territoire est desservie par la collecte en porte à porte, ainsi que les usagers non ménagers.



# 1 - Le territoire de l'île de Ré

## 1.4 Les populations saisonnières

- ❑ L'hôtellerie de plein air (avec 18,96%) constitue le 2<sup>ème</sup> mode d'hébergement des populations saisonnières derrière les résidences secondaires (55,83 %), avec 48 structures.
- ❑ Les autres modes d'hébergement sont: les meublés de tourisme, l'hébergement collectif, l'hôtellerie, les chambres d'hôtes, ....
- ❑ Le tourisme a une influence importante sur la production de déchets et le dimensionnement des équipements liés à la gestion des déchets, avec un pic de fréquentation estimé à environ 145 000 personnes entre le 14 juillet et le 15 août.



Source : Diagnostic du PLUI – septembre 2016

## 2- L'ORGANISATION DU SERVICE



## 2 – L'organisation du service

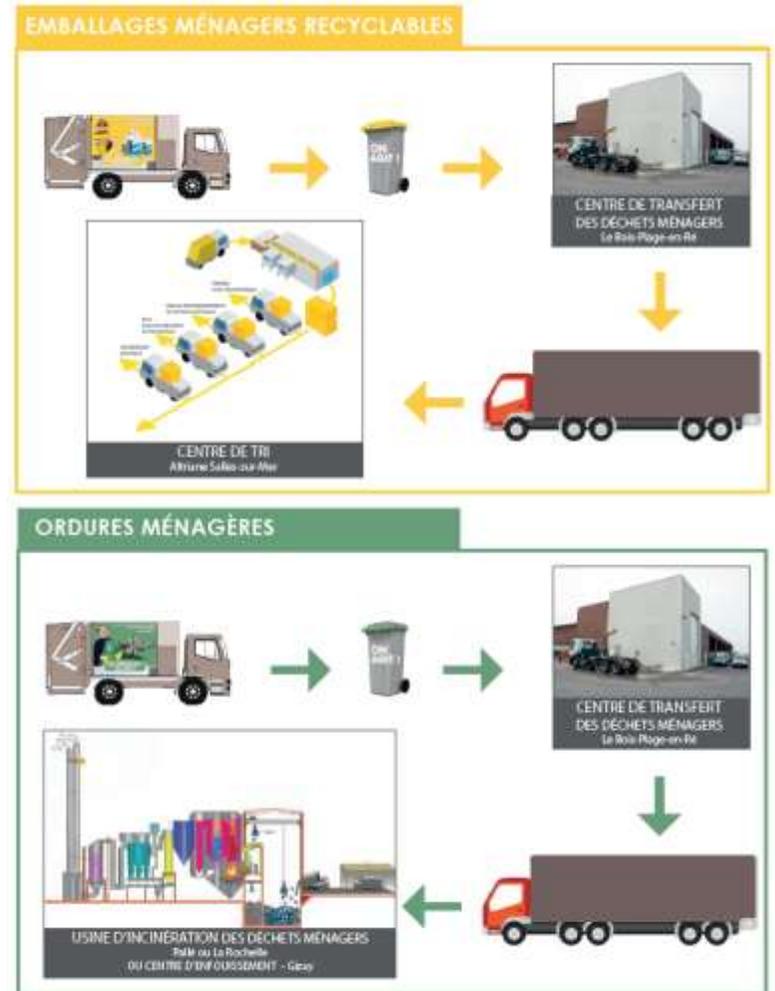
### 2.1 L'organisation de la compétence « Déchets »

- ❑ La compétence « collecte » du service public de prévention et de gestion des déchets est gérée par la Communauté de Communes, tandis que la compétence « traitement » a fait l'objet d'un transfert à CYCLAD, Syndicat mixte de traitement des déchets.
  
- ❑ Si au début de l'année 2016, le service public de prévention et de gestion constituait une compétence optionnelle pour la Communauté de Communes, celle-ci a été intégrée dans les compétences obligatoires en fin d'année dans le cadre de la mise en conformité des statuts avec la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRE ».
  
- ❑ Outre la collecte qui comprend la pré-collecte (PAV, déchèteries), la Communauté de Communes a conservé l'exploitation du centre de transfert.

## 2 – L'organisation du service

### 2.2 L'organisation de la compétence au sein de la Communauté de Communes

- ❑ L'ensemble de l'île de Ré est desservi en collecte en porte à porte.
- ❑ Les déchets ménagers et assimilés, ainsi collectés sont ensuite transférés au Centre de Transfert afin de permettre aux prestataires de CYCLAD de les charger et transporter vers les différents centres de Traitement.
- ❑ L'île Ré est également équipée :
  - d'un réseau de 5 déchèteries qui maillent le territoire,  
Ainsi, la plupart des habitants sont au plus à 5 minutes d'une déchèterie (moyenne nationale : 15 minutes) et au plus à 5 kilomètres (moyenne nationale : 15 kilomètres)
  - d'un réseau de 214 Points d'Apports Volontaires enterrés (PAV).



## 2 – L'organisation du service

### 2.2 L'organisation de la compétence au sein de la Communauté de Communes

- ❑ Carte de localisation du Centre de Transfert et des déchèteries



## 2 – L'organisation du service

### 2.3 Flux pris en charge

#### ☐ Les déchets pris en charge par le service public

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages (petits)	Emballages cartons	Verre	Papier	Encombrants / Tout venant
Collecte séparée	✓	✓	✓ (*)	✓ (*)	✓ (***)	
PAV sur espace public (uniquement ménages)	✓	✓		✓	✓	
Déchèterie			✓	✓	✓	✓
Transit par le centre de transfert	✓	✓	✓ (**)	✓		✓
Traitement	<b>CYCLAD</b>	<b>CYCLAD</b>	<b>CYCLAD</b>	<b>CYCLAD</b>	<b>CYCLAD</b>	<b>CYCLAD</b>

(\*) uniquement producteurs soumis à la redevance spéciale  
 (\*\*\*) uniquement pour les administrations (15)

(\*\*) uniquement ceux collectés en porte à porte et qui ont donc été séparés des autres flux collectés en porte à porte pour une meilleure valorisation

## 2 – L'organisation du service

### 2.3 Flux pris en charge

☐ Les déchets pris en charge par le service public

	Gravats et déchets inertes	Ferrailles	Bois et souches	Végétaux	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Déchets Diffus Spécifiques	Lampes
Collecte séparée							
PAV sur espace public (uniquement ménages)							
Déchèterie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Transit par le centre de transfert							
Traitement	CYCLAD	CYCLAD	CYCLAD	CYCLAD	ECOLOGIC	ECODDS/CYCLAD	RECYLUM

## 2 – L'organisation du service

### 2.3 Flux pris en charge

☐ Les déchets pris en charge par le service public

	Batteries	Huiles de vidange	Huiles alimentaires	Cartouches d'encre	Textile	Piles
Collecte séparée						
PAV sur espace public (uniquement ménages)						
Déchèterie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Transit par le centre de transfert						
Traitement	<b>CYCLAD</b>	<b>CYCLAD</b>	<b>CYCLAD</b>	<b>LVL</b>	<b>LE RELAIS</b>	<b>COREPILE</b>

## 2 – L'organisation du service

### 2.4 Les moyens humains

**□ Le service public de prévention et gestion des déchets est géré par la Direction des Services Techniques sous l'autorité de la Directrice Générale des Services et en lien avec :**

- la Direction des Affaires Juridiques (pour les marchés, conventions, contentieux),
- la Direction des Finances (pour la facturation et le suivi financier),
- et le Service Communication (pour les actions de communication et l'information du public).

**□ Au sein de la Direction des Services Techniques,**

- les études et la conduite d'opération sont assurées par l'équipe de direction,
- le secrétariat est assurée par l'assistante de direction,
- le suivi des bâtiments (centre de transfert et déchèteries) par la cellule « bâtiments »,
- le suivi des voiries (centre de transfert et déchèteries) et la gestion des PAV par la cellule « génie civil »,
- L'informatisation des déchèteries, la maintenance informatique et la gestion des données par la cellule « informatique - SIG »,
- le suivi de l'exploitation et la gestion des contenants par la cellule « gestion des déchets ».

# 3- LA PREVENTION DES DECHETS



# 3- La prévention des déchets

## 3.1 La politique des déchets

- ❑ La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets.
- ❑ Les déchets évités représentent également une économie pour le service public de gestion des déchets.
- ❑ La mise en place d'actions de prévention est donc essentielle pour une bonne gestion des déchets.
- ❑ Dans cette perspective, la Communauté de Communes travaille sur construction d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et participe en tant qu'adhérent à CYCLAD à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage , Zéro Déchets ».

# 3- La prévention des déchets

## 3.2 *Indice de réduction des déchets par rapport à 2010*

- ❑ **La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE)** du 17 août 2015 fixe comme objectifs de réduire pour 2020 « de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant, ainsi que les quantités de déchets d'activités économiques par unités de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics», par rapport à 2010.
- ❑ Ces objectifs sont repris et précisés dans le **plan national de réduction et de valorisation des déchets 2014- 2020**. Ils visent à atteindre en 2020 une baisse de 10% de déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 (ordures ménagères et assimilés + encombrants de déchèterie des ménages).

# 3- La prévention des déchets

## 3.2 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

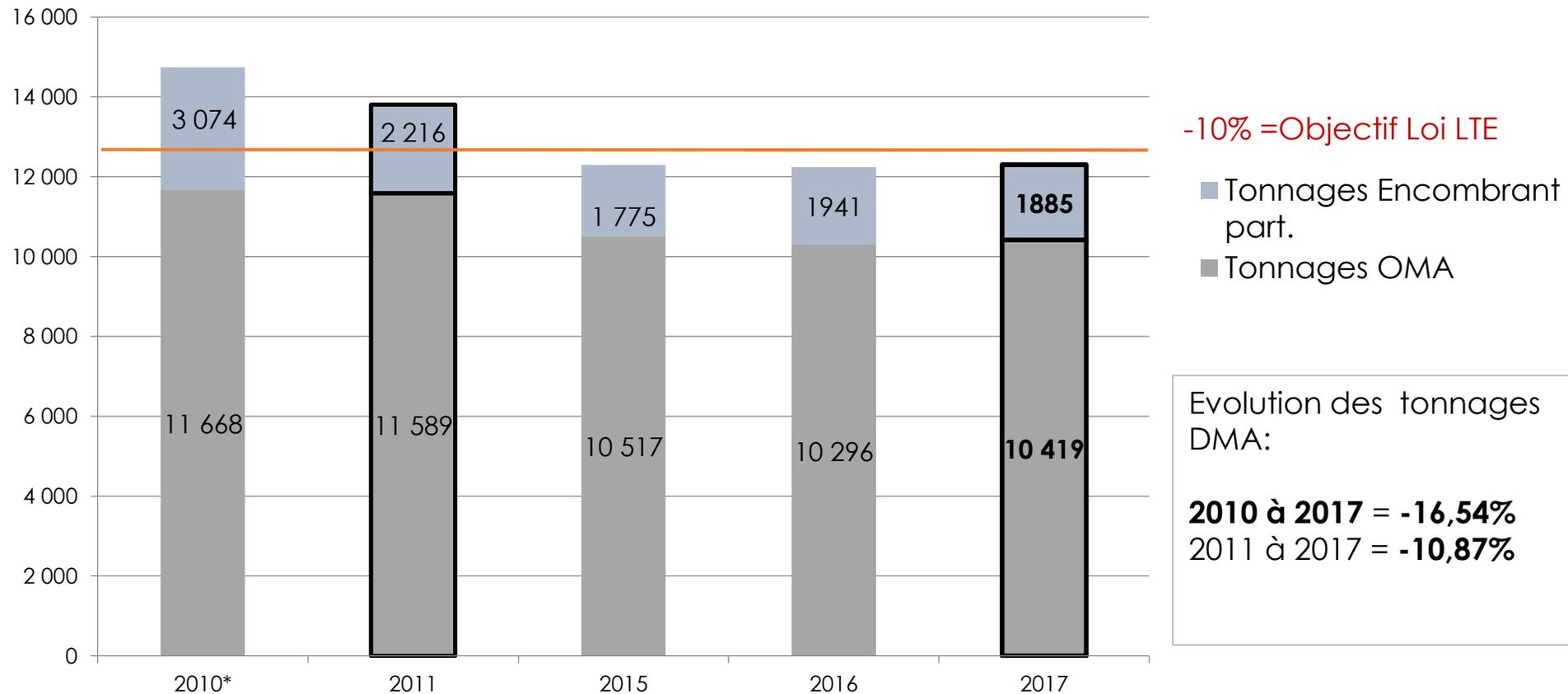
- Ainsi, **l'indice de réduction des déchets en 2017** sur l'île de Ré est de **83** pour un indice de base en 2010, égal à 100 ( cf. Décret n°2015-1827) .

Ordures Ménagères et Assimilés + Encombrant part.	2010	2017
Tonnages	14 742	12 304
Indice	100	83

# 3- La prévention des déchets

## 3.2 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

□ En théorie, par rapport à 2010 année fixée comme année de référence, le territoire de l'île de Ré a fait mieux que les objectifs fixés, puisque la baisse est de 17 % par rapport à 2010 (indice 83).



# 3- La prévention des déchets

## 3.2 *Indice de réduction des déchets par rapport à 2010*

- ❑ Toutefois, il convient de relativiser ce résultat, en raison de l'augmentation exceptionnelle des tonnages des encombrants en 2010 suite à la Tempête XYNTHIA.
- ❑ En prenant l'année 2011 en référence, la baisse est tout de même de 11 % en 2017 (indice 89), pour un objectif de 10 % en 2020.
- ❑ Au-delà de l'atteinte des objectifs réglementaires, notre volonté est de développer (au maximum) la prévention des déchets.

# 3 – La prévention des déchets

## 3.3 Les actions de prévention

### ❑ Participation à la semaine de réparation du 13 au 20 mai 2017

La réparation permet de prolonger la durée de vie des objets, de participer à l'économie locale et de réduire les déchets. Cette action a été réalisée en étroite collaboration avec CYCLAD. Sur le territoire, 10 professionnels ont participé à cette action afin de promouvoir la réparation.

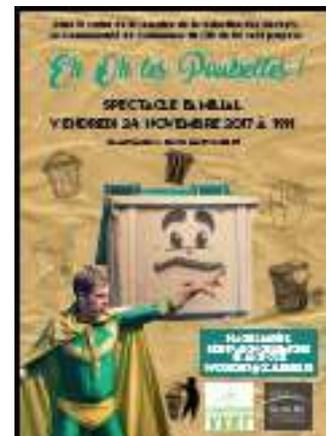
### ❑ La semaine de la Réduction des déchets du 17 au 25 novembre 2017

A cette occasion, la Communauté de Communes a proposé le 24 novembre au public de l'île de Ré, un spectacle familial animé par « Le Chapiteau Vert » intitulé « Eh Oh Les Poubelles ».

Un mélange de vidéos, chansons, magie, contes, sketches interactifs, où le public est successivement spectateur et acteur. 80 personnes ont assisté au spectacle.

### ❑ La journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017

Dans le cadre de cette journée, la Communauté de Communes a organisé le 16 octobre 2017 à destination de toutes les écoles du territoire, un spectacle présenté par la compagnie Pile Poil et compagnie nommé « Gâchie Bouzouk » un spectacle éducatif engagé et citoyen qui aborde des sujets d'actualité sur la société d'hyper consommation. 376 enfants ont été sensibilisés à cet évènement.



# 3 – La prévention des déchets

## 3.3 Les actions de prévention

### □ Actions pédagogiques auprès des enfants

#### ▪ En classe

Les ambassadrices du tri expliquent comment et pourquoi trier les déchets ménagers de manière pédagogique et ludique.



#### ▪ A la cantine

Les enfants ont été sensibilisés au tri sélectif lors des repas scolaires avec l'utilisation de la table de tri mise en place par le gestionnaire d'une des cantines de l'île de Ré.

#### ▪ A la plage

En 2017, 50 enfants ont participé au nettoyage de la plage de La Passe à La Couarde sur Mer.

# 3 – La prévention des déchets

## 3.3 Les actions de prévention

### ❑ **Actions de sensibilisation tous publics**

Lors de différentes manifestations organisées sur l'île de Ré, la Communauté de communes a mis en place des points de tri animés par un agent chargé de sensibiliser les participants :

- La Fête des Ecoles le 24 juin à l'école de La Flotte
- Le festival de l'UNSS du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin au parc de la Barbette
- à Saint Martin de Ré
- Le tournoi de foot du 2 au 6 juin, au stade de Saint Martin de Ré

### ❑ **Animations en maison de retraite et centre d'accueil**

Les personnes âgées ont été sensibilisées par les ambassadrices du tri avec une animation d'une heure sur le tri, le recyclage et le devenir des déchets avec une projection d'un petit film et de jeux.

# 3 – La prévention des déchets

## 3.3 Les actions de prévention

### □ Les outils et guides à destination du public

- **Documents distribués en porte à porte**

En 2017, différents documents ont été distribués directement dans les boîtes aux lettres et mis à disposition dans les Offices de tourisme, les Mairies ainsi qu'à la Communauté de Communes :

- Le calendrier des collectes des ordures ménagères et emballages ménagers recyclables pour les particuliers pour l'année 2017,
- Le Bulletin de la Communauté de Communes (Dans les deux éditions de l'année 2017, des articles sont consacrés aux déchets)



# 3 – La prévention des déchets

## 3.3 Les actions de prévention

### □ Les composteurs

- Dans le cadre de l'opération de compostage individuel, la Communauté de Communes, a recruté des guides composteurs bénévoles qui tout au long de l'année ont sensibilisé la population au compostage individuel.
- En **2017**, 327 composteurs et 318 bio-seaux ont été distribués.
- Depuis le début de l'opération, **2 699** composteurs et **2 629** bio-seaux ont ainsi été distribués.



# 4- L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.1 L'organisation du service de collecte

□ Schéma de collecte mis en œuvre

Type de déchets	Cas général	Cas particulier
<b>Ordures ménagères</b> <b>Emballages</b> <b>Journaux - magazines</b>	Porte à porte et Points d'apports volontaires	Porte à porte pour la collecte des papiers pour les administrations
<b>Verre</b>	Points d'apport volontaires	Porte à porte pour les professionnels soumis à la redevance spéciale
<b>Cartons</b>	Déchèterie	Porte à porte pour les professionnels soumis à la redevance spéciale
<b>Autres déchets (encombrants, déchets verts, DEEE, DDS, ...)</b>	Déchèterie	

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.2 La pré-collecte - Généralités

### □ La pré-collecte

Il s'agit de l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Sur l'île de Ré, trois modes principaux de pré-collecte (hors dépôts en déchèterie) ont été mis en place :

- **Les bacs :**
  - pour les ordures ménagères (ensemble des usagers),
  - pour les emballages (ensemble des usagers),
  - pour le verre (pour les usagers assujettis à la redevance verre),
  - pour le papier (pour les administrations).
  
- **Les points d'apports volontaires (P.A.V.) uniquement ménagers:**
  - pour le verre (P.A.V. enterrés et aériens),
  - pour le papier (P.A.V. enterrés et aériens);
  - pour les ordures ménagères (P.A.V. enterrés),
  - pour les emballages (P.A.V. enterrés).



# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.2 La pré-collecte – les contenants

### □ Les bacs

Des contenants sont mis à disposition des usagers pour la collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères.

Si l'ensemble des ménages et usagers non ménagers sont équipés de bacs pour la collecte des déchets recyclables, seuls les professionnels assujettis à la redevance spéciale l'étaient pour les ordures ménagères jusqu' en 2015.

Dans un souci d'hygiène et d'amélioration des conditions de collecte, la Communauté de Communes a fait le choix d'équiper tous les usagers de contenants aux normes pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ainsi, au 31 décembre 2017, le taux d'équipement des ménages était de 85% pour les bacs d'ordures ménagères, contre 79% en 2016.

DISTRIBUTION DE BACS OM PARTICULIERS 2017				
Communes	Nb total de logements source INSEE 2014 (au 01/01/2017)	Nb de bacs jaunes des particuliers au 31/12/ 2017	Bacs OM distribués	Taux de distribution
			Au 31/12/2017	Au 31/12/2017
Ars-en-Ré	1 686	1 506	1 190	79%
La Couarde-sur-Mer	2 384	2 033	1 755	86%
Le Bois-Plage-en-Ré	3 094	2 739	2 448	89%
La Flotte	3 216	2 724	2 440	90%
Sainte-Marie-de-Ré	3 132	3 067	2 735	89%
Saint-Martin-de-Ré	2 299	1 356	1 131	83%
Loix	1 072	1 033	799	77%
Les Portes-en-Ré	1 974	1 702	1 256	74%
Rivedoux-Plage	1 982	1 892	1 622	86%
Saint-Clement-des-Baleines	1 489	1 210	960	79%
<b>TOTAL</b>	<b>22 328</b>	<b>19 262</b>	<b>16 336</b>	<b>85%</b>

NB : le taux de distribution indiqué tient compte du nombre de bacs jaunes en place.

Bacs OM distribués			Taux de distribution		
Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
10 113	14 719	16 336	54%	79%	85%

Source : Plastic Omnium

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.2 La pré-collecte – les PAV

### □ Les points d'apports volontaires sont répartis sur l'ensemble de l'île de Ré

L'activité touristique que connaît l'île de Ré génère des flux de déchets saisonniers importants.

Afin d'apporter une solution supplémentaire aux usagers (locataires saisonniers, occupants des résidences de tourisme n'ayant pas la possibilité d'évacuer leurs ordures ménagères grâce au service de collecte en porte à porte,...), la Communauté de Communes a installé 19 conteneurs enterrés pour les emballages ménagers recyclables et 19 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères.

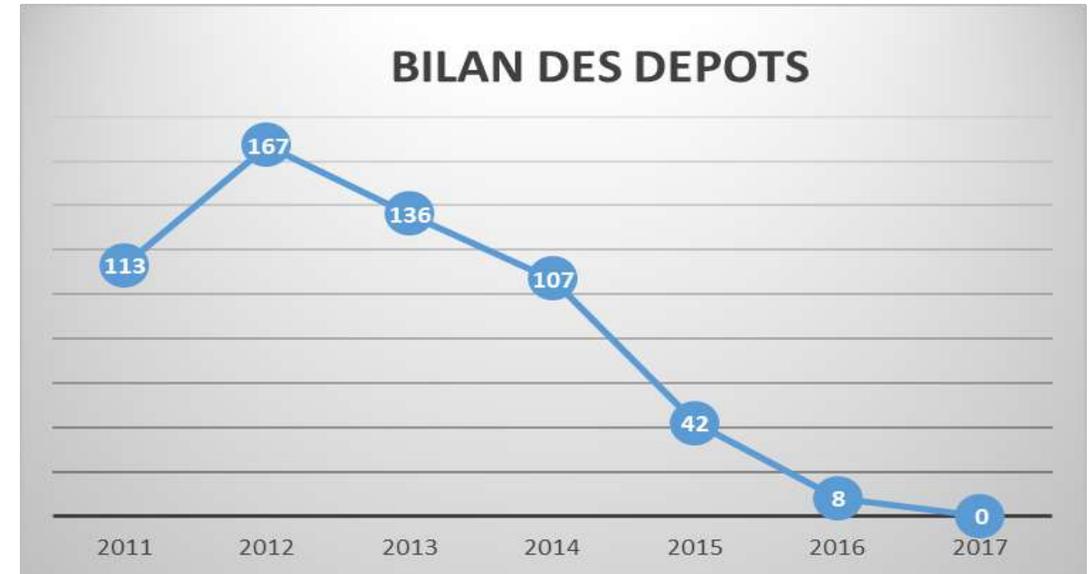
En 2017, **931 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées grâce à ces points d'apports volontaires, ainsi que **141 tonnes d'emballages**.



# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.2 La pré-collecte- autres

- ❑ La Communauté de Communes avait également mis en place une pré-collecte pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) de 2011 à 2016.
- ❑ Depuis 2017, le PRADASTri n'est plus en service. Les Pharmacies (6) ont adhéré directement à l'Eco-organisme DASTRI qui met à disposition les boîtes puis les collecte gratuitement directement dans leur établissement.



Source : GHS ENVIRONNEMENT

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.3 Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

### ❑ Flux des déchets en apport volontaire

	Ordures ménagères	Emballages	Verres	Papiers	Cartons	Textile
<b>Nombre de sites</b>	19	19	104	72	5	5
<b>Type</b>	PAV enterré	PAV enterré	PAV enterré	PAV enterré	Benne en déchèterie	Colonne en déchèterie
<b>Ratio par rapport au nombre d'habitants</b>	1 pour 932	1 pour 932	1 pour 172	1 pour 246	1 déchèterie pour 3 542	1 déchèterie pour 3 542
<b>Déchets collectés</b>	<b>931 tonnes</b>	<b>141 tonnes</b>	<b>2 011 tonnes</b>	<b>576 tonnes</b>	<b>353 tonnes</b>	<b>42 tonnes</b>

Source : prestataires de collecte

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.3 Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

### ❑ Flux des déchets en apport volontaire

	Encombrants	Végétaux	Bois et souches	Gravats	DDS	DEEE	Palettes
<b>Nombre de sites</b>	5	5	5	5	5	5	5
<b>Type</b>	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie	Container en déchèterie	Container en déchèterie	Au sol
<b>Ratio par rapport au nombre d'habitants</b>	1 déchèterie pour 3 542						
<b>Déchets collectés</b>	<b>2 343 tonnes</b>	<b>3 888 tonnes</b>	<b>1 276 tonnes</b>	<b>2 563 tonnes</b>	<b>121 tonnes</b>	<b>288 tonnes</b>	<b>1 073 palettes</b>

Source : prestataires

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.3 Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

### ❑ Flux des déchets en apport volontaire

	Ferrailles	Mobilier	Huiles alimentaires	Huiles de vidange	Piles	Batteries	Lampes
<b>Nombre de sites</b>	5	2	5	5	5	5	3
<b>Type</b>	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie	Bidon en déchèterie	Colonne en déchèterie	Container en déchèterie	Container en déchèterie	Conteneur en déchèterie
<b>Ratio par rapport au nombre d'habitants</b>	1 déchèterie pour 3 542	1 déchèterie pour 8 855	1 déchèterie pour 3 542	1 déchèterie pour 5 904			
<b>Déchets collectés</b>	<b>510 tonnes</b>	<b>135 tonnes</b>	<b>8,77 tonnes</b>	<b>5,85 tonnes</b>	<b>2,57 tonnes</b>	<b>11,16 tonnes</b>	<b>660 Kg</b>

Source : prestataires de collecte

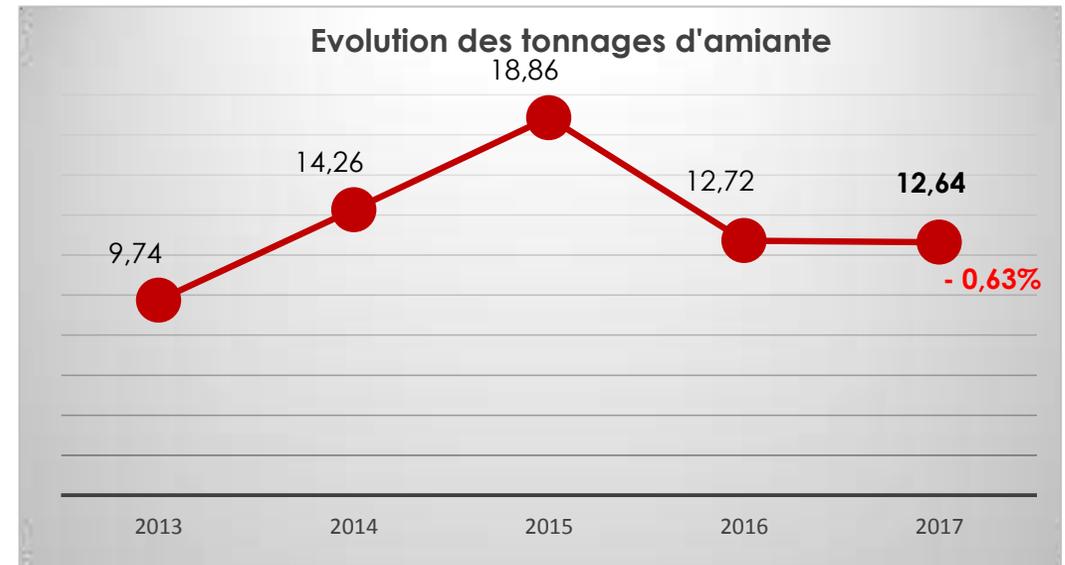
# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.3 Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

### ❑ Flux des déchets en apport volontaire

#### • L'amiante

- Une journée de collecte par an sur la déchèterie d'Ars en Ré est réservée aux mairies et aux particuliers qui se sont préalablement inscrits.
- La société COVED, gère la prestation dans le cadre du marché dont elle est titulaire. Le 25 octobre 2017, **12,64 tonnes** d'amiante ont été collectées contre 12,72 tonnes en 2016.



# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.3 Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

### ❑ Flux des déchets en apport volontaire

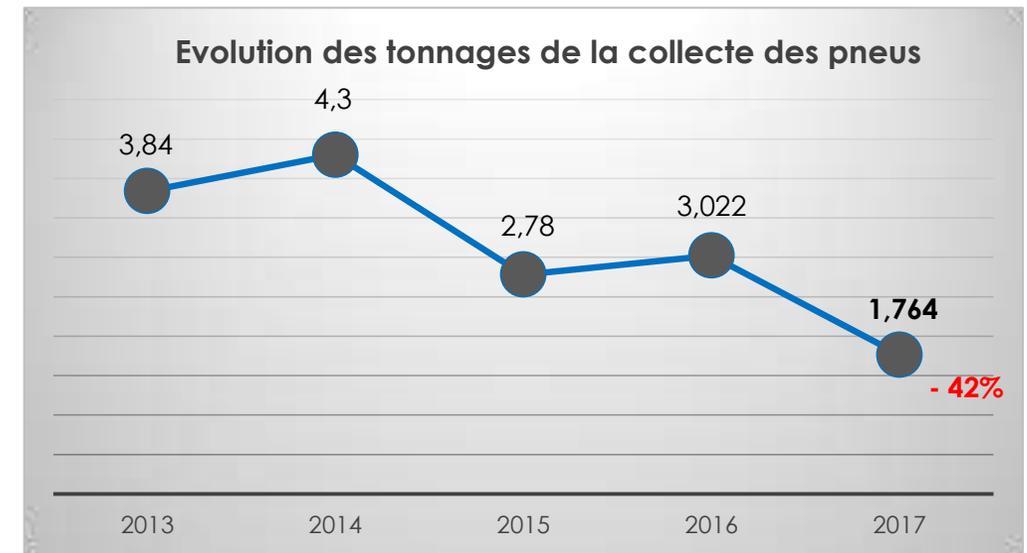
#### • Les pneus

La Communauté de Communes de l'Île de Ré est partenaire d'Aliapur, dont la vocation est d'organiser la collecte des pneumatiques usagés (VL et moto) et leur traitement à l'échelle nationale.

**1,764 tonnes** de pneus ont été collectées en 2017 contre 3,022 tonnes en 2016, sur la déchèterie d'Ars en Ré, les 21 et 23 octobre 2017.

#### • La collecte des mobiliers

**Pour les professionnels du tourisme**, une collecte a eu lieu sur le territoire : le **mardi 7 novembre 2017** de **9h à 12h** et de **13h30 à 17h**, au **camping Interlude du Bois Plage en Ré**.



# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.4 La collecte en porte à porte – en chiffres

### □ Spécification de la collecte en porte à porte

	Ordures ménagères	Emballages	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Carton	Papier
<b>Population desservie</b>	17 711	17 711	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	Uniquement les administrations – 43 sites
<b>Tonnages annuels</b>	5 854	1 065	3 634	36	302	189	6,76
<b>Couleur bac concerné</b>	vert	Jaune	vert	Jaune	Bleu outre-mer	/	Bleu
<b>Collecte sélective proposée</b>	/	✓	/	✓	✓	✓	✓

Source : prestataires

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.4 La collecte en porte à porte - seuils

### □ **Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers**

Le règlement de redevance spéciale applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, fixe le seuil à 360 litres. Ainsi, tous les producteurs non ménagers dotés d'un volume de bacs pour les ordures ménagères résiduelles supérieur à 360 litres (dotation maximale d'un ménage) sont soumis à la redevance spéciale.

En 2017, 236 professionnels ont signé la convention N°1 de redevance spéciale qui inclut des fréquences spécifiques pour la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif, la collecte des cartons et du verre.

**23** professionnels ont signé la convention N°2 pour la collecte des cartons en porte à porte ;

**12** professionnels ont signé la convention N°2 pour la collecte du verre en porte à porte ;

**3** professionnels ont signé la convention N°2 pour la collecte du verre et du carton.

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.4 La collecte en porte à porte - fréquence

### □ Fréquence de collecte

- Les ménages sont collectés pour les ordures ménagères résiduelles :
  - en C1 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre (à l'exception de Saint Martin intra-muros : C2),
  - en C2 du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre (à l'exception de Saint Martin intra-muros : C4).
- Les ménages sont collectés pour les emballages:
  - en C0,5 du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre (à l'exception de Saint Martin intra-muros : C1 toute l'année),
  - en C1 du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.



# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.4 La collecte en porte à porte - fréquence

- **Fréquence de collecte**
  - **Les producteurs assujettis à la redevance spéciale**

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
OM - hors pénitencier	C1		C3			C7		C4	C3	C1		
OM suppl.. - 6 GP	C2		C3			C7		C4	C3	C2		
OM pénitencier	C2											
Emballages	C1					C2		C1				
Verre			C1			C2		C1				
Carton			C2									
Papier - Administrations	1 fois /mois											

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.5 Les déchèteries – jours et horaires

### ☐ Jours et heures d'ouverture

#### ▪ En basse saison

BASSE SAISON (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 et du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017)							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Sainte Marie de Ré	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	Fermé
Le Bois Plage en Ré	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	Fermé
Loix	9h-12h	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h 14h-17h	Fermé
Ars en Ré	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	Fermé
Les Portes en Ré	14h-17h	Fermé	14h-17h	Fermé	14h-17h	9h-12h 14h-17h	Fermé

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.5 Les déchèteries – jours et horaires

### ☐ Jours et heures d'ouverture

- En haute saison

HAUTE SAISON (du 1 <sup>e</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017)							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Sainte Marie de Ré	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	Fermé
Le Bois Plage en Ré	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	Fermé
Loix	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	Fermé
Ars en Ré	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-18h30	Fermé
Les Portes en Ré	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	Fermé

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.5 Les déchèteries - Fréquentation

### □ Fréquentation des déchèteries

- En 2017, il est observé une légère diminution de la fréquentation pour les particuliers de 0,19% et pour les professionnels de 1,10 %, au regard de l'année 2016.
- Sur l'année 2017, 9 029 cartes n'ont pas été utilisées, contre 4 145 en 2016.
- Bien que le nombre de passages gratuits autorisés par carte soit de 20, le nombre moyen de passages réellement effectué est de 6 par carte, celui-ci est en diminution (6,7 passages/carte en 2016).

Nombre de Passages par déchèterie												
Site	Particuliers				Professionnels				Total			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Ars-en-Ré	14 623	15 486	16 254	16 505	3 889	4 051	3706	3344	18 512	19 537	19 960	19 849
Bois-Plage	39 486	41 510	41 821	42 893	6 624	8 328	7594	6926	46 110	49 838	49 415	49 821
Les Portes-en-Ré	7 155	6 685	7 967	8 140	0	0	3	4	7 155	6 685	7 970	8 144
Loix	7 329	7 355	7 523	6 202	0	0	11	1	7 329	7 355	7 534	6 203
Ste Marie de Ré	26 166	27 088	28 627	28 258	1 645	33	39	20	34 966	27 121	28 666	28 278
<b>Total</b>	94 759	98 124	102 192	101 998	12 158	12 412	11 353	10 295	106 917	110 536	113 545	112 295
<b>Variation/année n-1</b>		<b>+4,30%</b>	<b>+4,15%</b>	<b>-0,19%</b>		<b>+2,10%</b>	<b>-8,53%</b>	<b>-9,32%</b>		<b>+3,38%</b>	<b>+2,72%</b>	<b>-1,10%</b>

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.6 Evolution de l'organisation au cours de l'année

- ❑ **Mise en place de la collecte des papiers auprès des administrations ;**
- ❑ **Poursuite de la dotation des usagers en contenants pour les ordures ménagères ;**
- ❑ **Application du nouveau règlement de redevance spéciale pour les producteurs non ménagers :**
  - suppression de l'exonération de la TEOM pour les professionnels,
  - élargissement de la redevance spéciale à tous les producteurs ménagers qui souhaitent un service de collectes supplémentaires,
  - facturation plus incitative pour les professionnels (suppression des forfaits et facturation à la tonne) .

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.6 Evolution de l'organisation au cours de l'année

- ❑ **Validation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) relatives à la construction d'une déchèterie sur le site des Gâchettes et dépôt d'un dossier d'examen au cas par cas ;**
- ❑ **Réalisation d'une étude de pollution et d'un plan de gestion dans le cadre de la renaturation de la déchèterie du Morinand ;**
- ❑ **Réalisation des acquisitions nécessaires à la future voie de desserte du Pôle Déchets.**

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## *4.6 Evolution de l'organisation au cours de l'année*

- ❑ **Poursuite des actions d'information et de sensibilisation des usagers au tri, notamment à travers la distribution des composteurs ;**
- ❑ **Mise en place du projet gaspillage alimentaire dans les écoles ;**

# 4 – L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 4.6 Evolution de l'organisation au cours de l'année

- ❑ **Dans la nuit du 5 au 6 octobre un incendie a partiellement détruit le hall de transfert. Des dispositions transitoires ont été prises et notamment le transport des ordures ménagères vers l'usine d'incinération de La Rochelle et des emballages directement au centre de tri de Salles sur Mer.**



# *5- LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES*

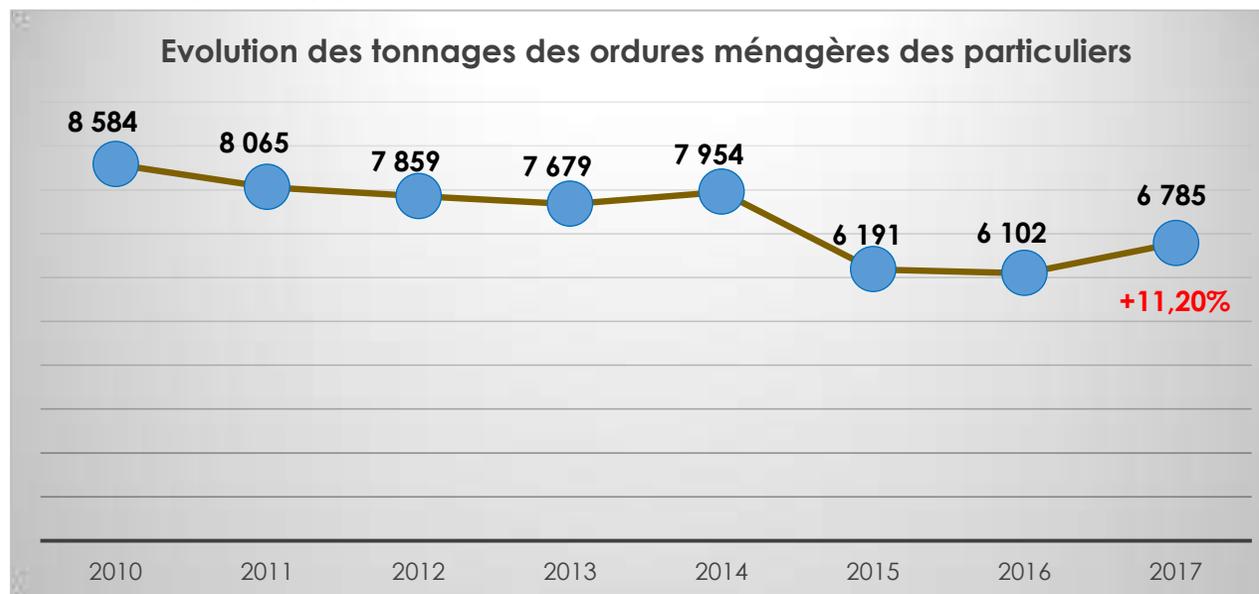


# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.1 Collecte résiduelle

### □ Collecte résiduelle des ménages

- En 2017, **6 785 tonnes** d'ordures ménagères des particuliers ont été collectées (y compris les points d'apport volontaire) soit une **augmentation de 11,20 %** (+683 tonnes).
- Si la performance de collecte des ordures ménagères se situe entre 275 et 315 kg / hab./ an dans le département de Charente Maritime (source ADEME 2011), sur l'île de Ré pour les particuliers la performance est de **383kg/ hab./ an**. Cette performance se situe au-dessus de la moyenne départementale, et a augmenté de 39kg / hab./ an par rapport à 2016.

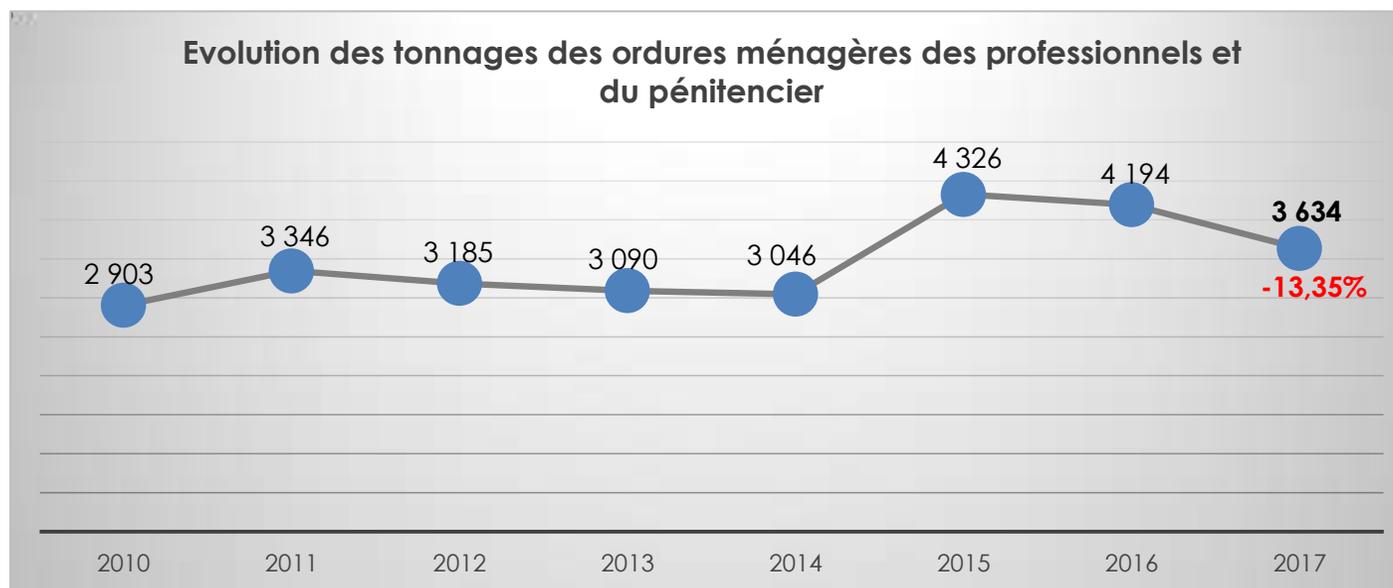


Source: prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.1 Collecte résiduelle

- **Collecte résiduelle des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,**
  - En 2017, 3 634 tonnes (dont pénitencier) d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées, soit une baisse de 13,35% par rapport à 2016 (- 560 tonnes).



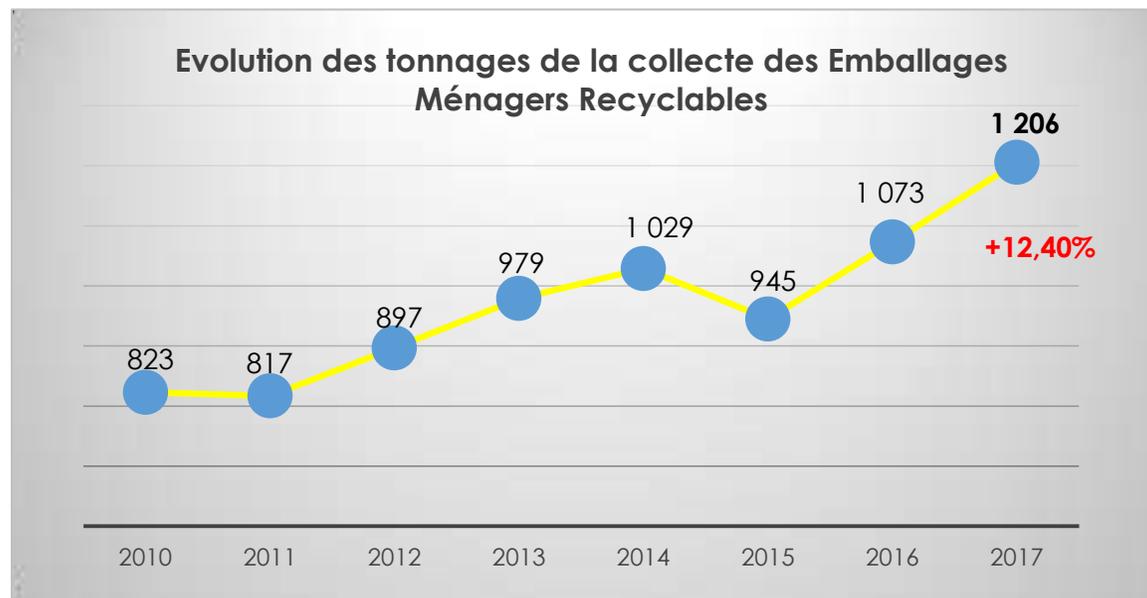
Source: prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.2 Collecte séparée

### □ Collecte des emballages

- En 2017, **1 206 tonnes** d'emballages ménagers **des particuliers** (y compris les points d'apport volontaire) ont été collectés, soit **une augmentation de 12,40%** des déchets à recycler.
- Seule une partie de la collecte des producteurs non ménagers assujettis à la redevance fait l'objet d'une collecte séparée (36,21 tonnes). Les ratios par habitant ne sont donc pas représentatifs.

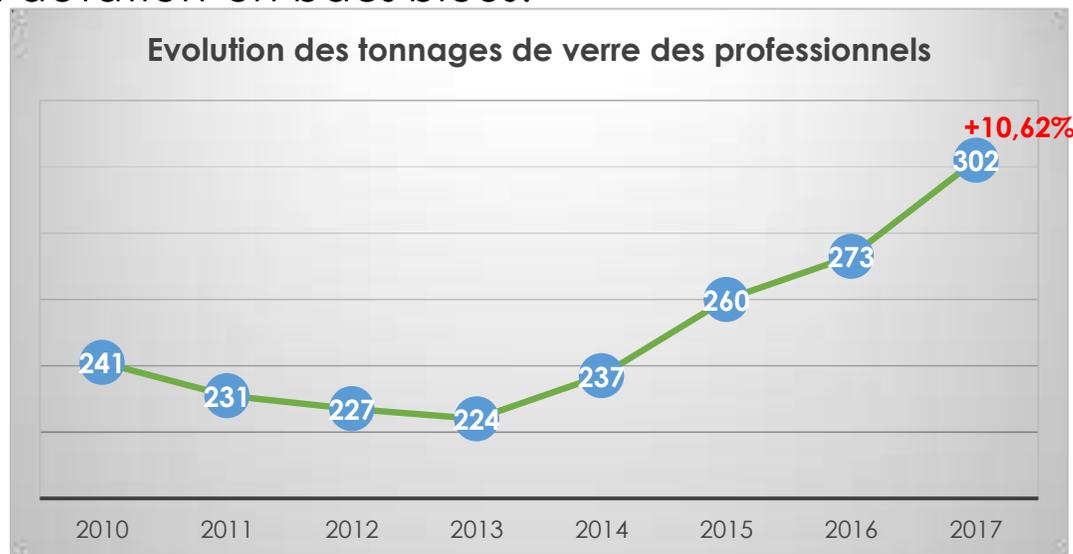


Source : prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.2 Collecte séparée - verre

- **Collecte du verre auprès des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale « verre »**
  - En 2017, 42 collectes ont été réalisées en porte à porte, représentant **302 tonnes** de verre.
  - Ce tonnage est en **augmentation de 10,62%** (+29 tonnes) et s'explique en parti à l'élargissement du nombre d'assujettis, à la baisse du montant de redevance « verre » et à la généralisation de la dotation en bacs bleus.



Source : prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.2 Collecte séparée - cartons

### □ Collecte du carton auprès des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale « carton »

- Afin de répondre à la demande des professionnels, la Communauté de Communes a mis en place une collecte spécifique en porte à porte pour les cartons.
- En 2017, **189 tonnes** de carton ont été collectés, représentant une **augmentation de 5,59 %** par rapport à l'année 2016.
- Cette progression est due en partie à l'élargissement du nombre de producteurs concernés, en particulier de professionnels non assujettis à la redevance spéciale générale qui ont demandé à bénéficier de ce service (23 producteurs en 2017, contre seulement 17 en 2016).

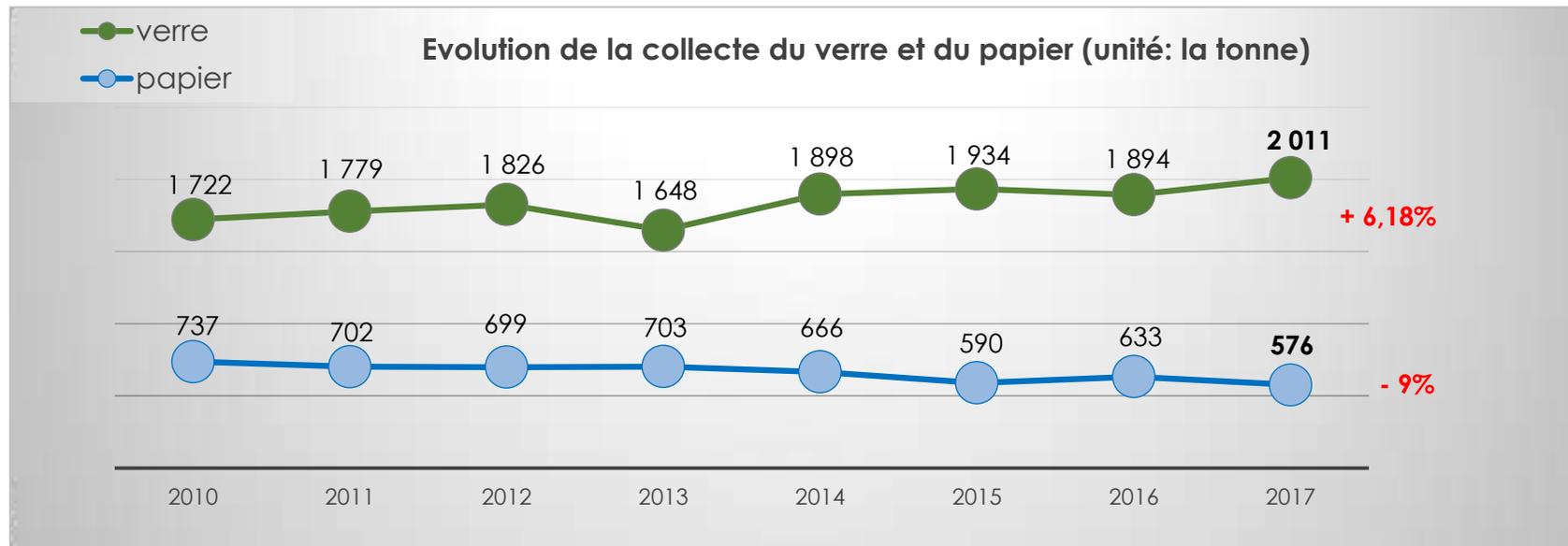
	2015	2016	2017
Tonnages du carton collectés en porte à porte	115 tonnes	179 tonnes	189 tonnes
Variation/année n-1		+ 56%	+ 5,59%

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.2 Collecte séparée - PAV

### □ Collecte des Points d'Apport Volontaire (producteurs ménagers)

- Une augmentation de la collecte du verre a été constatée en 2017 (+ 117 tonnes). La performance (113 kg / hab./an) est très au-dessus de la moyenne départementale qui se situe entre 40 et 70 kg /hab./an (source : ADEME).
- En ce qui concerne le papier, le tonnage collecté est en diminution de 9 % par rapport à 2016 (-57 tonnes).



Source : Prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.2 Collecte séparée - PAV

### □ Collecte des Points d'Apport Volontaire (producteurs ménagers)

Depuis 2015, la Communauté de Communes collecte de nouveaux flux en points d'apport volontaire, à savoir :

- les ordures ménagères résiduelles : **931 tonnes** collectées en 2017 (+154 tonnes par rapport à 2016))
- les emballages : **141 tonnes** collectées en 2017 (+38 tonnes par rapport à 2016)

Les très fortes évolutions des tonnages en 2016, s'expliquent par l'implantation de nouveaux points, notamment devant les déchèteries et le long d'axes de circulation, ainsi que par leur présentation au dos des calendriers des collectes.

	2015	2016	2017
Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés	369	777	<b>931</b>
Variation/année n-1		+110%	<b>+20%</b>
Tonnages d'emballages collectés	39	103	<b>141</b>
Variation/année n-1		+164%	<b>+37%</b>

Source : Prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.2 Collecte séparée - déchèteries

- ❑ La Communauté de Communes de l'Île de Ré a collecté au total **10 932 tonnes** de déchets en déchèterie pour l'année 2017, soit une **diminution de 1,87 %** par rapport à 2016.
- ❑ Avec une moyenne de 621 kg/ hab./an, la performance du territoire de l'Île de Ré est au-dessus de la performance départementale qui se situe entre 255 kg/ hab./an et 594 kg / hab./an (Source : ADEME 2011)

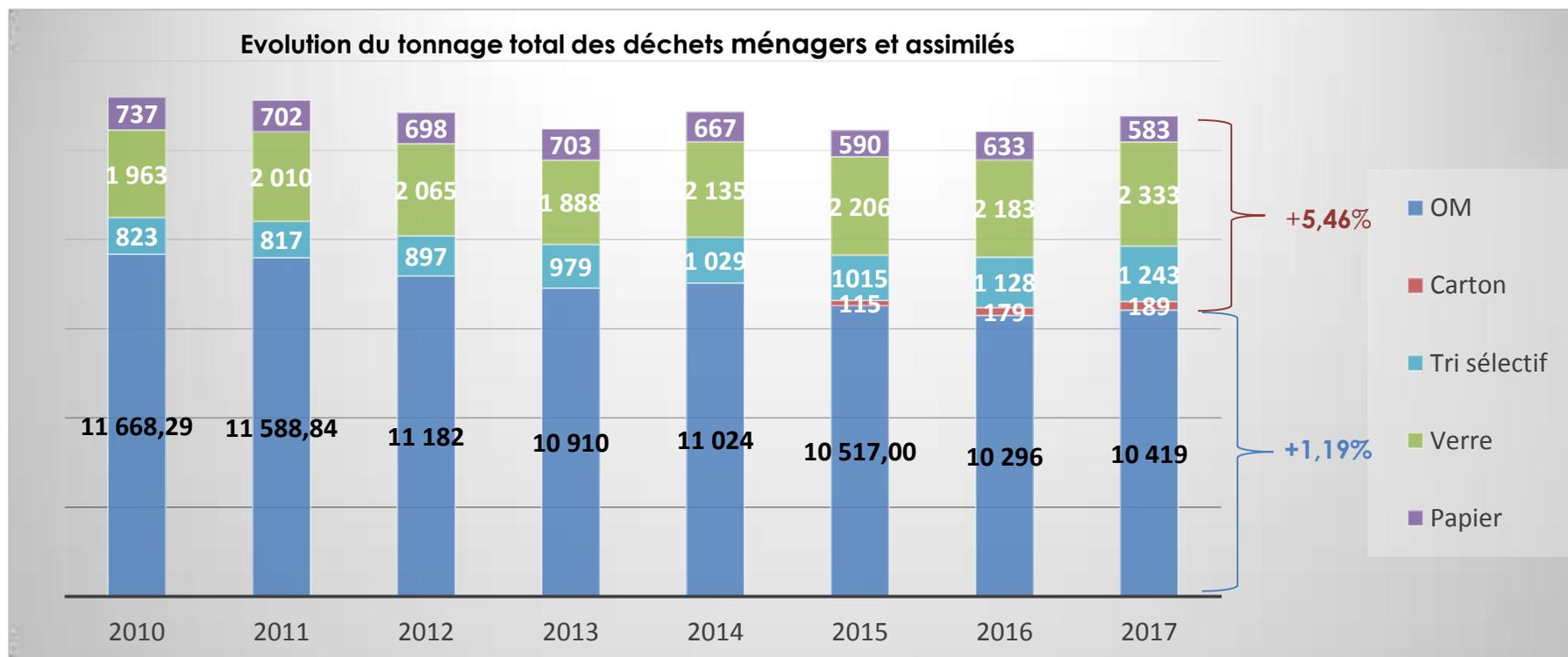


Source : prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.3 Evolution des tonnages par flux

- La Communauté de Communes de l'Île de Ré a collecté au total **14 767 tonnes** de déchets (hors déchèteries) en 2017, soit une augmentation **de 2,41 %** par rapport à 2016 (+348 tonnes).



# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.3 Evolution des tonnages par flux - professionnels

- En 2017, le tonnage des déchets des professionnels (**1 764 tonnes**) connaît une **baisse de 16,95 %** par rapport à 2016 (2 124 tonnes), liée en partie à une diminution du nombre de passages en déchèterie (- 9,32% par rapport à 2016)

Tonnages des déchets des professionnels pour 2017			
Matériaux	Ars en Ré	Le Bois Plage en Ré	TOTAL
Bois	98	217	315
Carton	58	146	204
Déchets inertes triés	148	257	405
Déchets verts	59	252	311
Encombrants	124	334	458
Huiles alimentaires	1,14	1,45	2,59
Ferraille	17	45	62
Souches	0	0	0
DMS	0,75	6	7
<b>Total</b>	<b>506</b>	<b>1 258</b>	<b>1 764</b>

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.3 Evolution des tonnages par flux- globaux

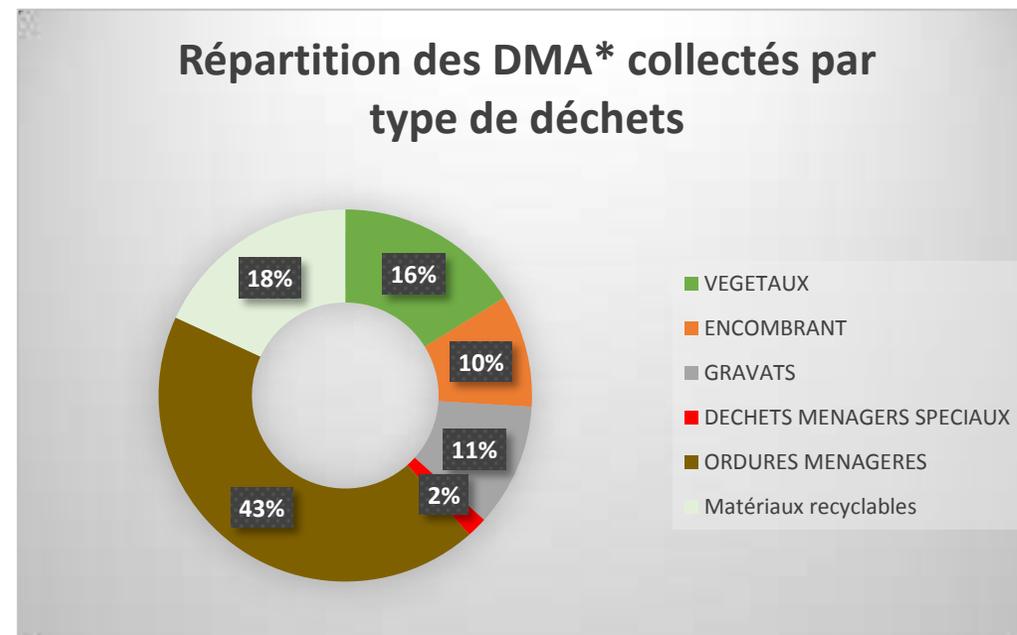
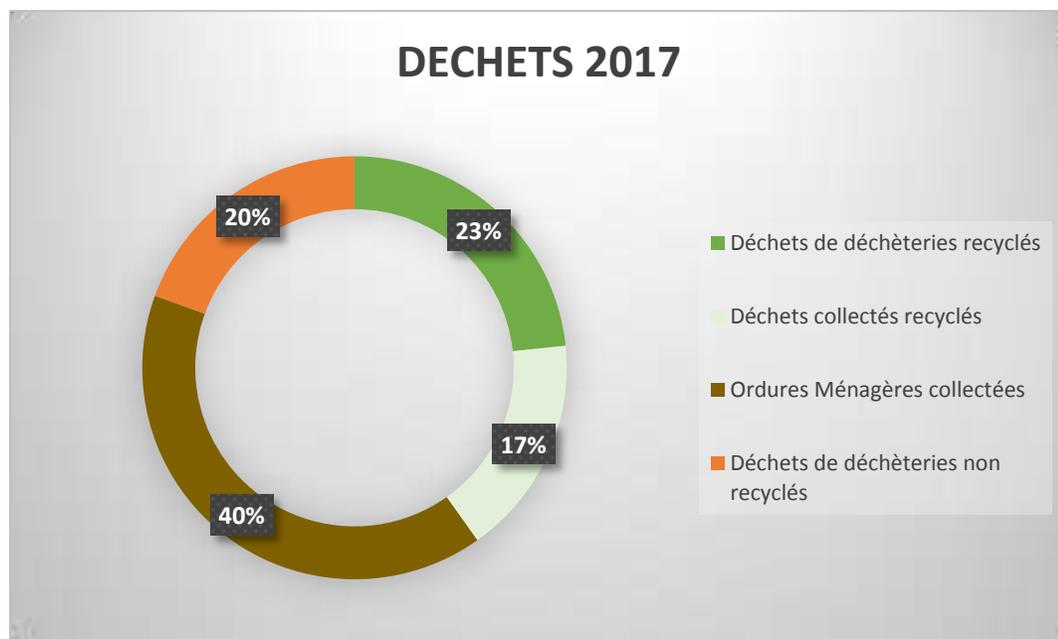
- ❑ Le tonnage global des dépôts en déchèterie **baisse de 1,86 %** (-207 tonnes).
- ❑ Tous les dépôts sont en légère baisse, à l'exception des végétaux.

	Tonnages déchets des déchèteries							
Déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Végétaux	4 616	4 565	3 480	3 966	4 045	3 877	3 874	3 888
Encombrants	3 917	2 973	2 335	2 382	2 410	2 335	2 447	2 343
Cartons	546	447	333	335	374	349	378	353
Ferrailles	640	546	448	434	421	425	527	510
Gravats	4 574	5 140	3 654	4 671	3 556	2 325	2 583	2 563
Bois	1 322	1 172	1 073	1 076	1 226	1 245	1 331	1 276
Souches	146	160	55	2	36			
<b>TOTAL</b>	<b>15 761</b>	<b>15 003</b>	<b>11 378</b>	<b>12 866</b>	<b>12 068</b>	<b>10 556</b>	<b>11 140</b>	<b>10 933</b>
<b>Variation/ année n-1</b>		-4,81%	+24,16%	+13,08%	-6,20%	-12,53%	+5,53%	-1,86%

Source: bons de pesée prestataire de collecte

# 5 – Bilan de la collecte des déchets ménagers et assimilés

## 5.4 Performance de collecte



\* DMA : Déchets Ménagers et Assimilé

Déchèterie Recyclé	Végétaux, cartons, ferrailles, bois, souches
Déchèterie non recyclé	Encombrants, gravats, Déchets Ménagers Spéciaux

## *6- IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE*



# 6 – Impact environnemental et sanitaire

## 6.1 Les kilomètres parcourus (\*)

	Ordures ménagères	Emballages	Ordures ménagères	Emballages	Verres	Cartons	Papier	Papier	Verres	Ordures ménagères	Emballages	
Population desservie	17 711	17 711	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	Uniquement producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale	43 sites	17 711	17 711	17 711	17 711	
Type de collecte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	PAV	PAV	PAV	PAV	
Tonnages annuels	5 854	1 065	3 634	36	302	189	7	576	2 011	931	141	
Distances parcourues pour la collecte	<b>183 283 km</b>							<b>50 803 Km</b>				

Source: Prestataire de collecte pour les tonnages et distances parcourues

\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD

# 6 – Impact environnemental et sanitaire

## 6.2 Les consommations de carburant (\*)

- ❑ Le kilométrage parcouru dans le cadre de la collecte des déchets est de 183 283 km, soit une consommation en carburant de 89 445 litres.
- ❑ Le kilométrage parcouru dans le cadre du transport des déchets issus des déchèteries est de 122 430 km, soit une consommation de carburant 53 535 litres.
- ❑ Le kilométrage parcouru dans le cadre de la collecte des points d'apport volontaire est de 50 803 km, soit une consommation en carburant de 25 678 litres.

Collecte en porte à porte		
Immatriculation	KM	Conso carburant (l)
AJ288KL mini benne	11 719	1 810
EA150XX mini benne	29 014	4 496
DP578AG pesée embarquée	24 993	14 985
DR160LC pesée embarquée	31 498	20 039
DR522LA pesée embarquée	32 667	18409
DR858LB pesée embarquée	43 153	24 035
EN801GK saison1	10 239	5 671
<b>TOTAL</b>	<b>183 283</b>	<b>89 445</b>

Transport bennes déchèteries		
Immatriculation	KM	Conso carburant (l)
DX477EN	38 759	15 434
DX611EN	40 097	17 492
DX733EN	43 574	20 609
<b>TOTAL</b>	<b>122 430</b>	<b>53 535</b>

Collecte Points Apport Volontaire		
Immatriculation	KM	Conso carburant (l)
DT157FA	23 5069	12 765
DT626EZ	27 294	12 913
<b>TOTAL</b>	<b>50 803</b>	<b>25 678</b>

\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD

# 6 – Impact environnemental et sanitaire

## *6.3 Les mesures de prévention prises dans l'année*

- ❑ **Mise en place du projet gaspillage alimentaire dans les écoles ;**
- ❑ **Poursuite de la distribution des composteurs ;**
- ❑ **Communication sur de nouvelles extensions des consignes de tri.**

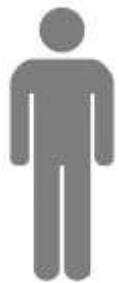
# *7- L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS*



# 7 – l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

## 7.1 Répartition du personnel

☐ Prestataire de collecte, gestion des déchèteries et du centre de transfert (\*)



### AGENTS EN CDI

4 agents exploitation  
10 agents de collecte  
8 agents de déchèterie  
3 chauffeurs PL, enlèvement  
3 chauffeurs PL, collecte

### AGENTS EN CDD

19 agents de collecte

### REPARTITION



89% d'hommes



11% de femmes

\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD

# 8- LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE



# 8 – La concertation et la gouvernance

## 8.1 Moyens d'information et de concertation

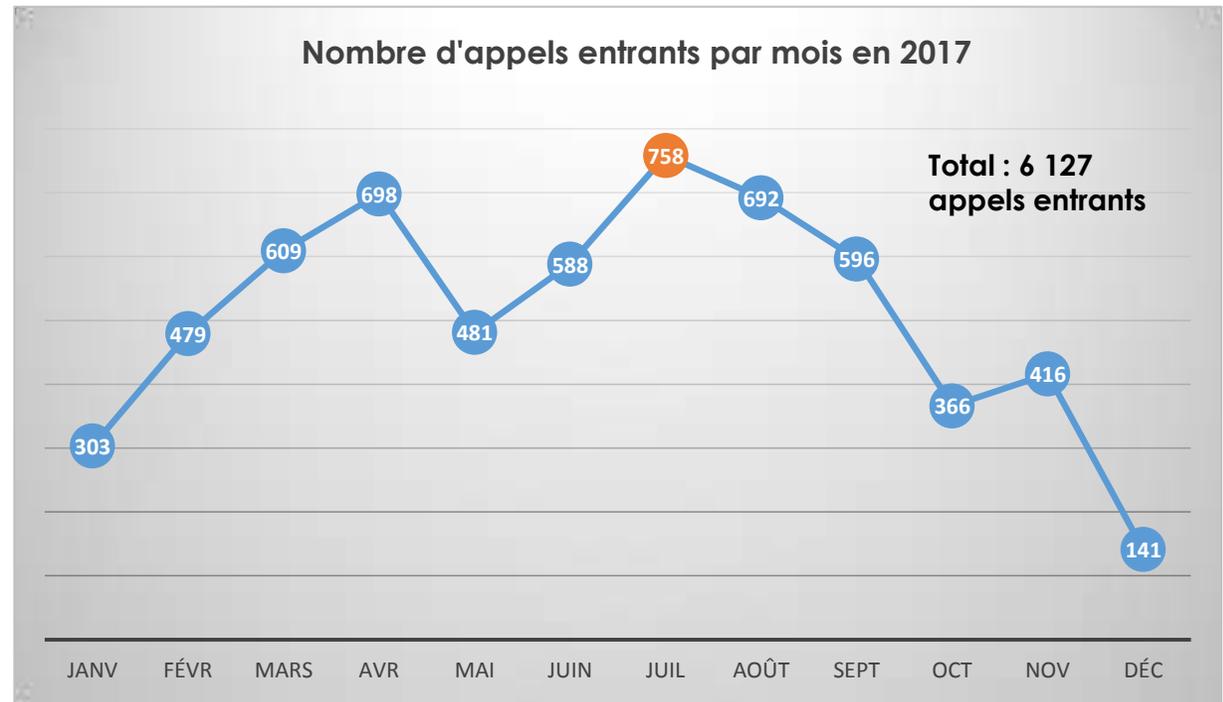
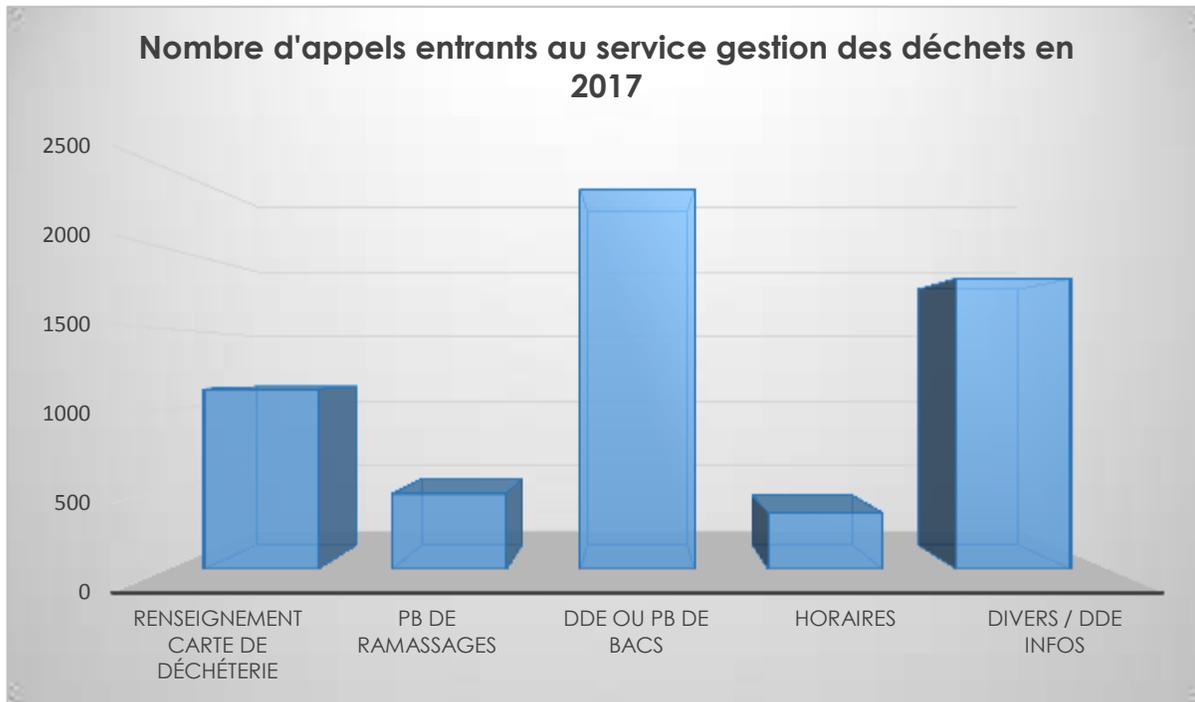
### Des réunions ont été organisées tout au long de l'année (\*)

- Réunions d'exploitation avec le prestataire l'entreprise COVED;
- Réunions du Comité Technique;
- Commissions Bâtiments et Déchets

\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD

# 8 – La concertation et la gouvernance

## 8.2 Gestion des réclamations



\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD

## II -LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS



# 9- L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



# 9 – L'organisation du traitement des déchets

## 9.1 Le transfert de la compétence « traitement » à CYCLAD

- ❑ **Depuis le 1er janvier 2005, la Communauté de Communes adhère au Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Aunis et des Vals de Saintonge (CYCLAD) pour la compétence « traitement ».**

Cette compétence intègre :

- le traitement des ordures ménagères, qui comprend le transport du centre de transfert jusqu'au centre de traitement,
- le tri des emballages, qui comprend le transport du centre de transfert jusqu'au centre de traitement,
- le traitement des verres, qui comprend le transport du centre de transfert jusqu'au centre de traitement,
- le traitement des cartons issus des déchèteries ;

La facturation à la Communauté de Communes est réalisée par l'application d'un coût par habitant. Ce coût est pour l'année 2017 de 68 €/habitant.

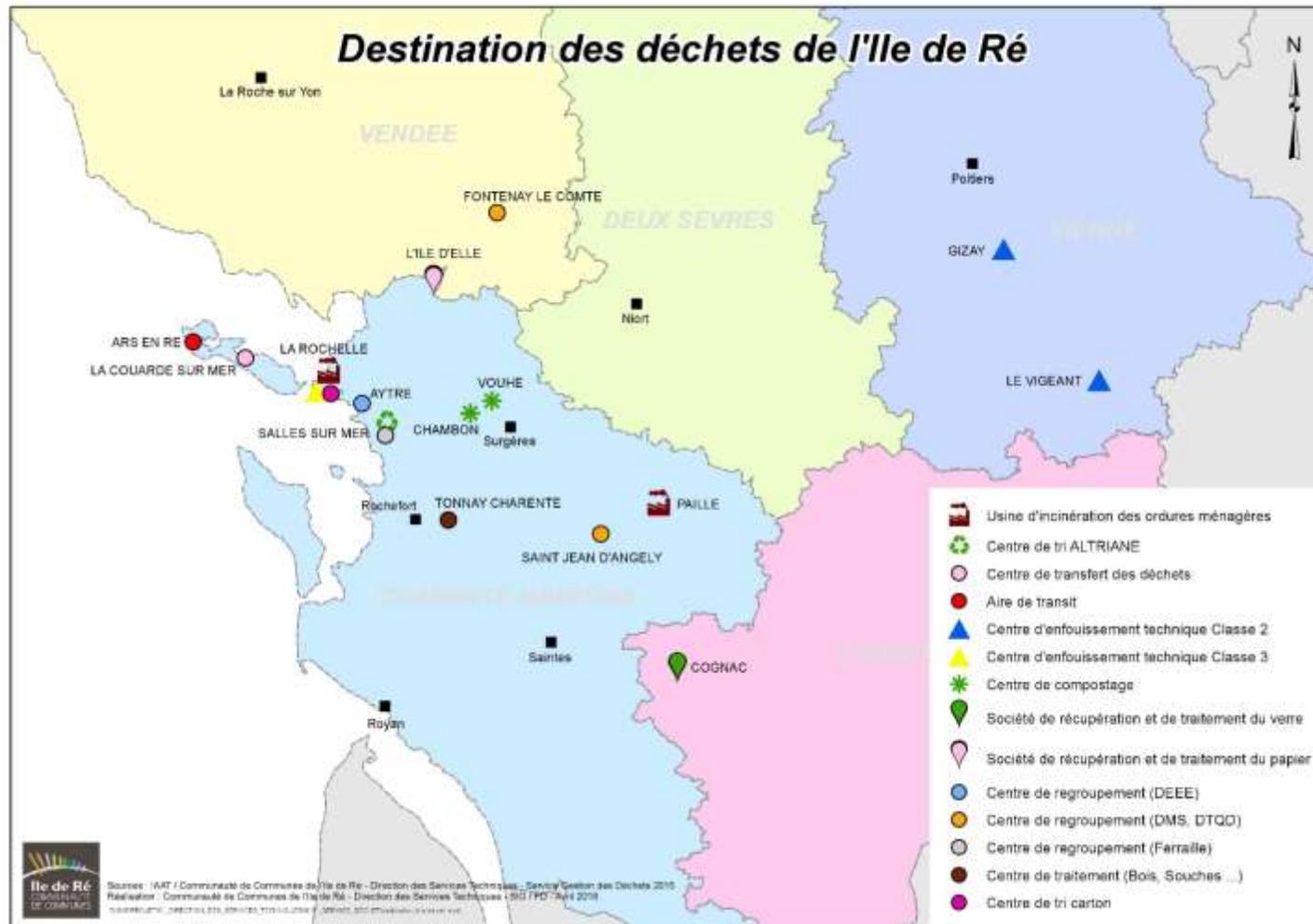
- ❑ **Depuis le 1er avril 2014, CYCLAD gère également le traitement des déchets issus des déchèteries, pour les filières principales suivantes :**

- Encombrants,
- Gravats,
- DEEE,
- DMS,
- Huiles de vidanges,
- Huiles végétales,
- Bois et souches,
- Végétaux ;

La facturation à la Communauté de Communes est réalisée par l'application du coût réel de traitement (dont le transport pour certains flux) au tonnage collecté et traité.

# 9 – L'organisation du traitement des déchets

## 9.2 Localisation des unités de traitement



# 9 – L'organisation du traitement des déchets

## 9.2 Localisation des unités de traitement, nature des traitements et capacités – PAP ET PAV

### ❑ Déchets issus des collectes en porte à porte et des points d'apport volontaire

Type de déchets	Type d'installation / destination	Localisation / capacité autorisée par an	Traitement ou valorisation
Verre	Verrerie	St Gobain à Cognac (16)	Recyclage (Calcin puis verre)
Papier	Papeterie	HUHTAMAKI à l'Île d'Elle (85)	Recyclage (Pâte à papier puis emballage cartonné)
Ordures ménagères*	ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Gizay (86)- 80 000 tonnes / an	Enfouissement
	Usines d'incinération	Paillé (17)- 30 000 tonnes / an ou La Rochelle (17)- 76 000 tonnes / an	Valorisation Energétique
Emballages ménagers recyclables	Centre de tri	ALTRIANE Salles sur Mer (17) 32 000 tonnes/ an (dont 20 000 tonnes en emballages)	Recyclage

\*Suite au sinistre du centre de transfert, à partir du 6 octobre 2017, l'ensemble des ordures ménagères ont été transportées directement à l'usine d'incinération de La Rochelle.

# 9 – L'organisation du traitement des déchets

## 9.2 Localisation des unités de traitement, nature des traitements et capacités - déchèteries

### ☐ Déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Type d'installation / destination	Localisation/ capacité autorisée par an	Traitement ou valorisation
Déchets Verts	Plate-forme de compostage	TERRALYS-VOUHE (17) SEDE-CHAMBON(17)	Valorisation (Compost)
Cartons	Centre de TRI	NCI Environnement - La Rochelle (17) 65 000 tonnes / an	Recyclage (Cartons)
Métaux	Ferrailleur	CAP OUEST ENVIRONNEMENT - Salles sur Mer (17) / ROUVREAU (79)	Recyclage (Métaux par refonte)
Bois / Souches	Plate-forme de transformation et recyclage	NCI Environnement - La Rochelle (17) 65 000 tonnes / an	Recyclage et valorisation (Energie, Paillage, Agglomérés)
DMS/DTQD	Centre de traitement et de Revalorisation	ORTEC Centre ANTIPOLE – Fontenay Le Compte (85) 50 000 tonnes / an	Traitement et revalorisation
		SNATI - Saint Jean d'Angély (17) 18 100 tonnes / an	Traitement
Huiles Minérales	Raffinerie	SEVIA - St Jean d'Angély (17)	Régénération (Huiles Minérales)

# 9 – L'organisation du traitement des déchets

## 9.2 Localisation des unités de traitement, nature des traitements et capacités - déchèteries

### □ Déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Type d'installation / destination	Localisation/ capacité autorisée par an	Traitement ou valorisation
Verre	Verrerie	St Gobain - Cognac (16)	Recyclage (Calcin puis verre)
Papier	Papeterie	HUHTAMAKI - l'île d'Elle (85)	Pâte à papier puis emballage cartonné
Gravats	Centre de stockage	PALR - La Rochelle (17)	Granulométrie
Tout-venant	CET de classe 2	SETRAD – Gizay (17) 80 000 tonnes / an	Enfouissement
Piles	Centre de traitement	COREPILE/ACOORENVIRONNEMENT – Gironde (33)	Broyé puis matériaux revalorisés
DEEE	Centre de démantèlement	ECOLOGIC/BLAN'CASS ACOOR - Aytré (17)	Recyclage et traitement
Huiles Végétales	Industrie de valorisation	SNATI - Saint Jean d'Angély (17) 18 100 tonnes / an	Huiles pour fabrication de Bio-Diester

# 9 – L'organisation du traitement des déchets

## 9.2 Localisation des unités de traitement, nature des traitements et capacités - déchèteries

### ❑ Déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Type d'installation / destination	Localisation/ capacité autorisée par an	Traitement ou valorisation
Cartouches d'encre	Centre de traitement	CONIBI / LVL	Recyclage
Batteries	Centre de traitement	NCI Environnement - La Rochelle (17) 65 000 tonnes/ an	Recyclage
Lampes à économie d'énergie	Centre de traitement	PAPREC D3E – Chauvigny (86)	Broyage et recyclage
Textile	Centre de Tri	COUERON (44)	Revente, recyclage et valorisation
Pneu	Centre de transformation	ALCYON (33)	Réemploi, reconditionnement et valorisation
Amiante	Installation de Stockage de déchets dangereux	PANAZOL (87)	Enfouissement

# *10- LE BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES*



# 10 – Bilan du traitement des déchets

## 10.1 Le taux de valorisation des déchets collectés en porte à porte et points d'apport volontaire

- En 2017, 53 % des ordures ménagères ont été traitées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

TONNAGES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2017		14 549
ORDURES MENAGERES*	INCINERATION	4 918
	ISDND	5 473
EMBALLAGES RECYCLABLES		1 243
PAPIER		583
VERRE		2 333
Pourcentage valorisation matière		<b>28%</b>
Pourcentage valorisation énergétique		<b>34%</b>
Pourcentage non valorisable		<b>38%</b>

\* Source : CYCLAD

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES 2017			
ORDURES MENAGERES	INCINERATION	4 918	<b>47%</b>
	ISDND	5 473	<b>53%</b>

# 10 – Bilan du traitement des déchets

## 10.2 Les tonnages traités, valorisation et recyclage des déchets collectés en déchèteries - Définition

❑ Différentes étapes de traitements sont hiérarchisées selon la directive cadre N°2008/98/CE du 19/11/2008 :

**Article 4 de la directive du 19 novembre 2008**

### **Hiérarchie des déchets**

La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets :

- a) prévention ;
- b) préparation en vue du réemploi ;
- c) recyclage ;
- d) autre valorisation, notamment valorisation énergétique ;
- e) élimination.

### ❑ **La valorisation:**

En gestion des déchets, la **valorisation des déchets** est un ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel ou organique dans l'objectif d'un usage spécifique comme, le compostage ou encore la transformation en énergie : dans ce deuxième cas, on parle de valorisation énergétique.

### ❑ **Le recyclage:**

Le **recyclage** est un procédé de traitement des métaux, plastiques, cartons, ferraille... qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie, ou des résidus de fabrication.

# 10 – Bilan du traitement des déchets

## 10.2 Les tonnages traités, taux de valorisation et taux de recyclage des déchets collectés en déchèteries

- En 2017, le taux de recyclage et de valorisation des déchets déposés dans les déchèteries de l'île de Ré est de 78 %, ce taux est constant depuis 3 ans.

	TONNAGES							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages collectés en déchèterie	15 761	15 003	11 378	12 866	12 068	10 556	11 140	10 933
Variation/année n-1		-4,81%	24,16%	13,08%	-6,20%	-12,53%	5,53%	-1,86%
Valorisation	39%	39%	40%	39%	44%	49%	47%	47%
Recyclage	36%	41%	39%	42%	36%	29%	31%	31%
Total part valorisée et recyclée	<b>75%</b>	<b>80%</b>	<b>79%</b>	<b>81%</b>	<b>80%</b>	<b>78%</b>	<b>78%</b>	<b>78%</b>

Déchets valorisés : végétaux, bois, souches  
 Déchets recyclés : carton, ferraille, gravats

# 10 – Bilan du traitement des déchets

## 10.3 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

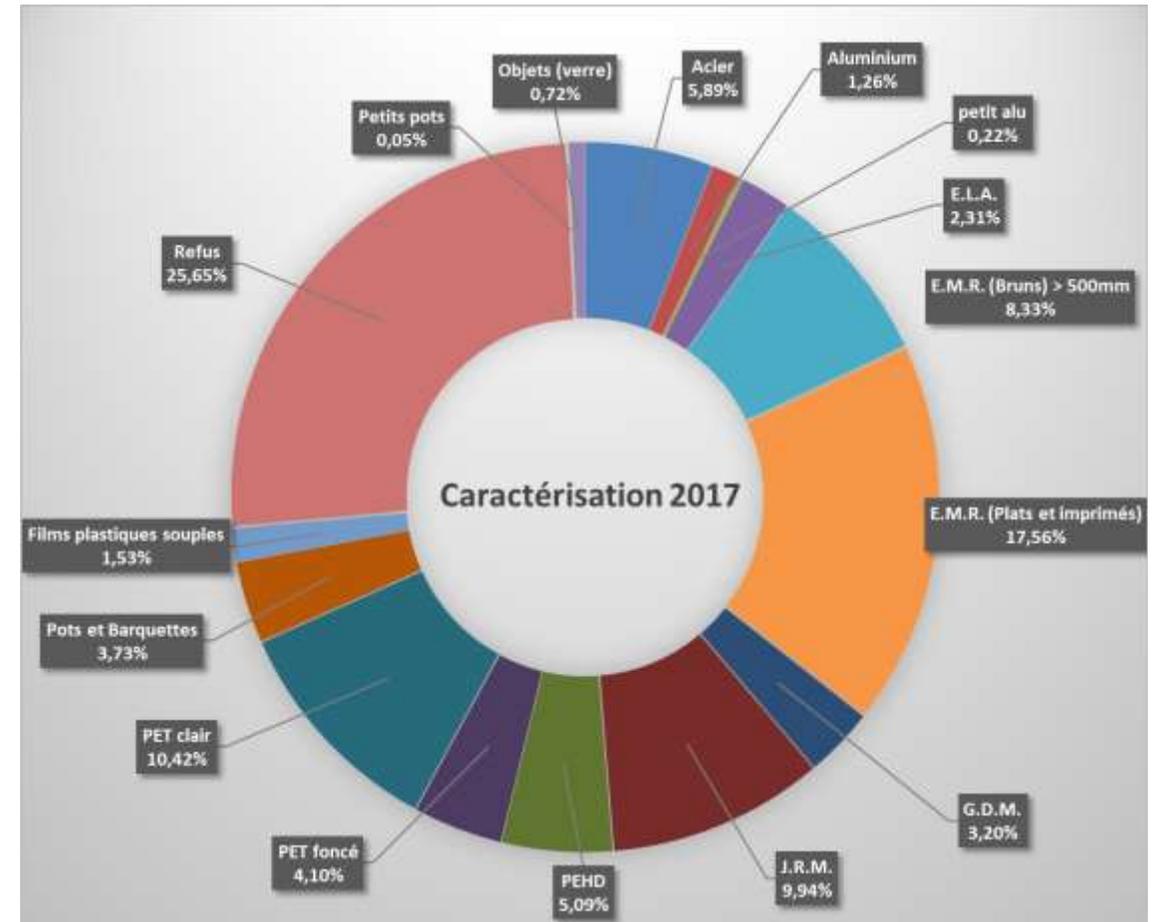
- La part des déchets issus des déchèteries qui ne fait l'objet d'aucune valorisation ni d'aucun recyclage est en baisse, à savoir -40% par rapport à 2010 (indice 60).

	TONNAGES							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages collectés en déchèterie	15 761	15 003	11 378	12 866	12 068	10 556	11 140	10 933
TOTAL part valorisé et recyclé	75%	80%	79%	81%	80%	78%	78%	78%
Tonnages non valorisés, ni recyclés	3 917	2 973	2 335	2 382	2 410	2 335	2 447	2 343
INDICE	100	76						60

# 10 – Bilan du traitement des déchets

## 10.4 Refus de tri et performance - généralités

- ❑ Pour l'année 2017, le taux de refus est en augmentation, celui-ci est passé de 21% à **26%**.
- ❑ Les refus sont composés essentiellement de sacs noirs d'ordures ménagères, d'objets en plastique, de verres et des déchets de déchèterie : tissus, cagettes, bois, pot en céramique...



# 10 – Bilan du traitement des déchets

## 10.4 Refus de tri et performance – performance de la valorisation par rapport aux objectifs nationaux

- ❑ En matière de tri et de recyclage, la loi de programmation prévoit une augmentation de plus de 20% du recyclage des emballages ménagers avec un objectif de 75%
- ❑ Niveau de valorisation en Nouvelle-Aquitaine estimé à 77% (66% au niveau national) : supérieur à l'objectif national de 75% de la loi Grenelle
- ❑ Sur le territoire le niveau de valorisation est de **74%** pour les emballages ménagers recyclables ce qui est légèrement inférieur à l'objectif national



Objectif national: 75%



**Taux de valorisation en 2017 : 74%**

# III -LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



# *11-LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC*



# 11 – Les modalités d'exploitation du service public

## 11.1 Les modalités d'exploitation

- ❑ Les prestations relatives à la gestion du service public sont pour la partie « collecte » externalisées (marchés publics) et pour la **partie « traitement » transférées à Cyclad** .

	Collecte en PAV + Porte à porte					Déchèteries
	Ordures ménagères	Verres	Papiers	Carton	Emballages	
Mode de collecte	Marché public (COVED)	Marché public (COVED)	Marché public (COVED)	Marché public (COVED)	Marché public (COVED)	Marché public (COVED)
Contenants	Bacs PAV (ménages)	Bacs (professionnels) PAV (ménages)	Bacs (administrations) PAV (ménages)	Autre (professionnels)	Bacs PAV (ménages)	Bennes et Autre
Transport	Géré par CYCLAD depuis le Centre de Transfert*	Géré par CYCLAD depuis le Centre de Transfert*	Géré dans le cadre d'un marché public (COVED)	Géré dans le cadre d'un marché public (COVED)	Géré par CYCLAD depuis le Centre de Transfert*	Géré en fonction des flux soit dans le cadre d'un marché public (COVED) , soit par CYCLAD
Traitement	Géré par CYCLAD	Géré par CYCLAD	Géré par CYCLAD	Géré par CYCLAD	Géré par CYCLAD	Géré par CYCLAD

\* jusqu'au 6 octobre 2017

# 11 – Les modalités d’exploitation du service public

## 11.2 Montant annuel des principales prestations

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (source : marchés)

Nature des prestations	Entreprise	Type de contrat	Échéance	Montant annuel des prestations (en € TTC)
Collecte des déchets	COVED	Marché public	2022	<b>2 264 914 €</b>
Gestion des déchèteries	COVED	Marché public	2022	<b>858 673 €</b>
Distribution de bacs déchets non recyclables pour les ménages et assimilés	PLASTIC OMNIUM	Marché public	2019	<b>75 6123 €</b>
Gestion du Centre de Transfert*	COVED	Marché public	2022	<b>329 002 €</b>
Location maintenance bacs de collecte sélective	PLASTIC OMNIUM	Marché public	2017	<b>113 420 €</b>
Location maintenance bacs de collecte sélective	PLASTIC OMNIUM	Accord cadre	2020	<b>10 103 €</b>
Fourniture et pose de points d’apport volontaire	ASTECH	Marché public	2017	<b>16 888 €</b>

\* Partielle depuis le 6 octobre 2017

# 11 – Les modalités d'exploitation du service public

## 11.2 Montant annuel des principales prestations

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (source : CA 2017)

Nature des prestations	Entreprise	Type de contrat	Échéance	Montant annuel des prestation (en € TTC)
Location maintenance bacs collecte ordures ménagères des assujettis à la redevance	PLASTIC OMNIUM	Marché public	2019	<b>39 468 €</b>
Travaux de génie civil pour les PAV	COLAS	Marché subséquent	2017	<b>18 538 €</b>
Plan de gestion déchèterie du Morinand	DEKRA	Marché public	2017	<b>10 865 €</b>
Travaux de serrurerie	CARDINAUD	Marché public	2017	<b>29 736 €</b>
Maîtrise d'œuvre future déchèterie des Gâchettes	Cabinet Coutier	Marché public	2020	<b>13 468 €</b>
Entretien espaces verts Centre de Transfert	ID VERDE	Marché public	2018	<b>11 022 €</b>
Etudes géotechniques déchèterie du Morinand	FORENSI	Marché public	2017	<b>8 790 €</b>

# *12-BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT*



# 12 – Budget, coût du service et financement

## 12.1 Le montant annuel des dépenses

- Pour l'année 2017 (source CA 2017), le montant des dépenses représente :
  - En fonctionnement : 6 399 965 € TTC
  - En investissement : 139 024 € TTC
  
- Ce montant intègre le traitement dont la compétence a été transférée à CYCLAD
  - Montant de la cotisation annuelle : 68,00 € TTC par habitants pour la collecte en PAP et PAV Soit 1 228 828 € TTC/ an.
  - Montant du traitement des déchets issus des déchèteries: 446 517,57€ pour 2017.

# 12 – Budget, coût du service et financement

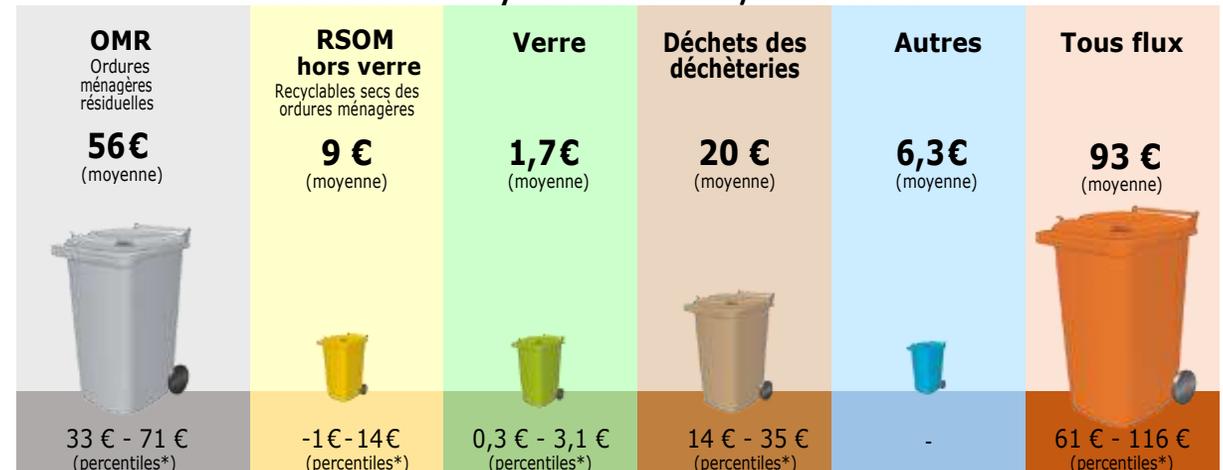
## 12.2 Le coût aidé du service public (\*)

- ❑ **Le coût aidé du service public** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques.
- ❑ Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en €/hab. pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en €/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de les mettre en perspective. **Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de 93 € par habitant**
- ❑ Les coûts comprennent la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).

### Coût aidé en € H.T./habitant sur le territoire (\*)

\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD

### Coût aidé moyen en € H.T./habitant



\*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

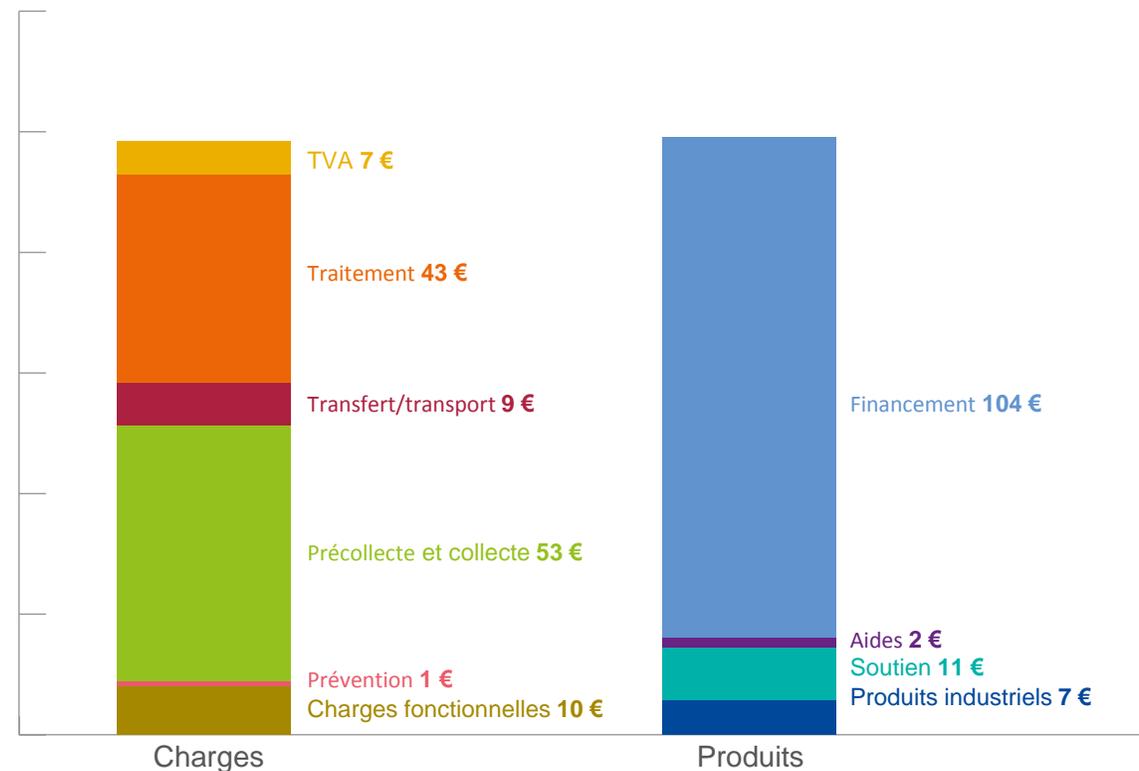
Source : Référentiel national 2017 des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (ADEME)

# 12 – Budget, coût du service et financement

## 12.2 Le coût aidé du service public (\*)

- ❑ Le graphique ci-contre présente la répartition moyenne d'une part des charges, d'autre part des produits et du financement (REOM/Redevance d'enlèvement des ordures ménagères, TEOM/Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale, facturations usagers, contributions des collectivités adhérentes pour les syndicats) en euros par habitant.
- ❑ Ces informations n'ont toujours pas été transmises par CYCLAD en ce qui concerne le territoire de l'île de Ré.

Répartition des charges, des produits et du financement en € HT/habitant (montant moyen)



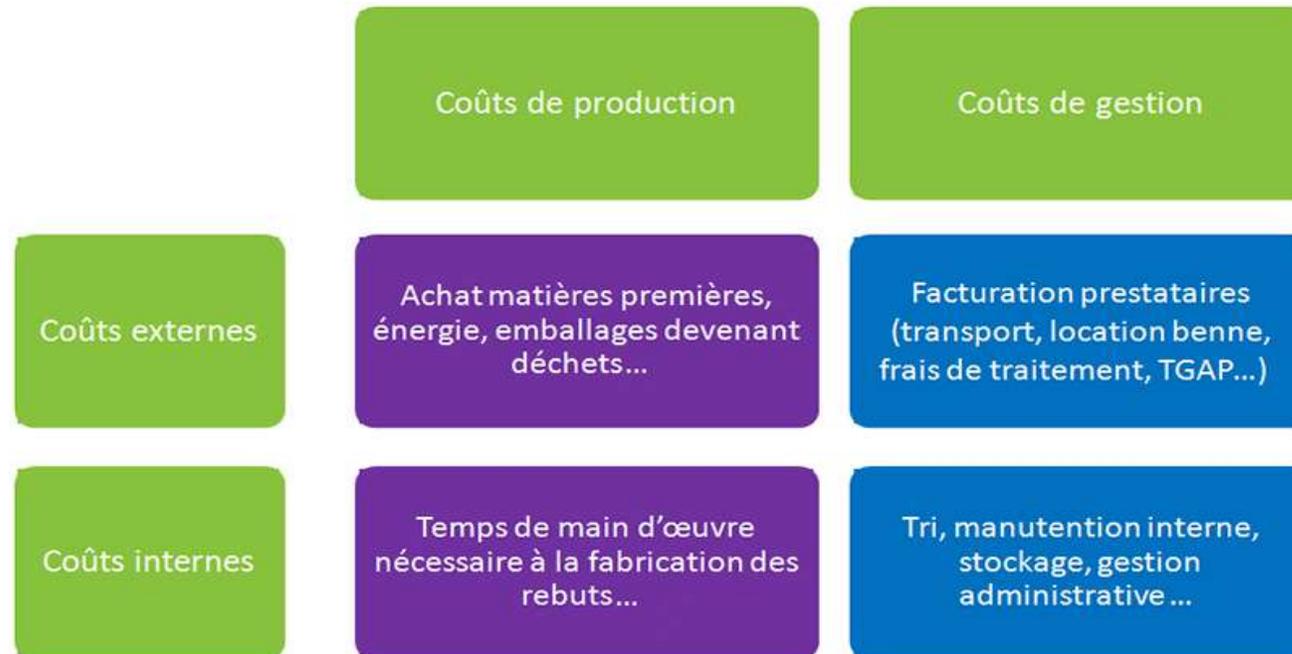
\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD

Source : Référentiel national 2017 des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (ADEME)

# 12 – Budget, coût du service et financement

## 12.2 Le coût aidé du service public

- ❑ Le coût complet c'est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...).
- Ce coût, exprimé en €/t, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.



# 12 – Budget, coût du service et financement

## 12.3 *Le financement du service public*

- **Deux modes de financement principaux :**
  - **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Le service public de prévention et gestion des déchets est financé par TEOM. Tous les propriétaires, même les professionnels assujettis à la redevance spéciale, sont concernés, sauf les administrations.
  - **La redevance spéciale (RS)**

En 2017, les producteurs qui ont signés une convention sont concernés par cette redevance.
- **Les recettes issues de la valorisation sont directement perçues par CYCLAD.**

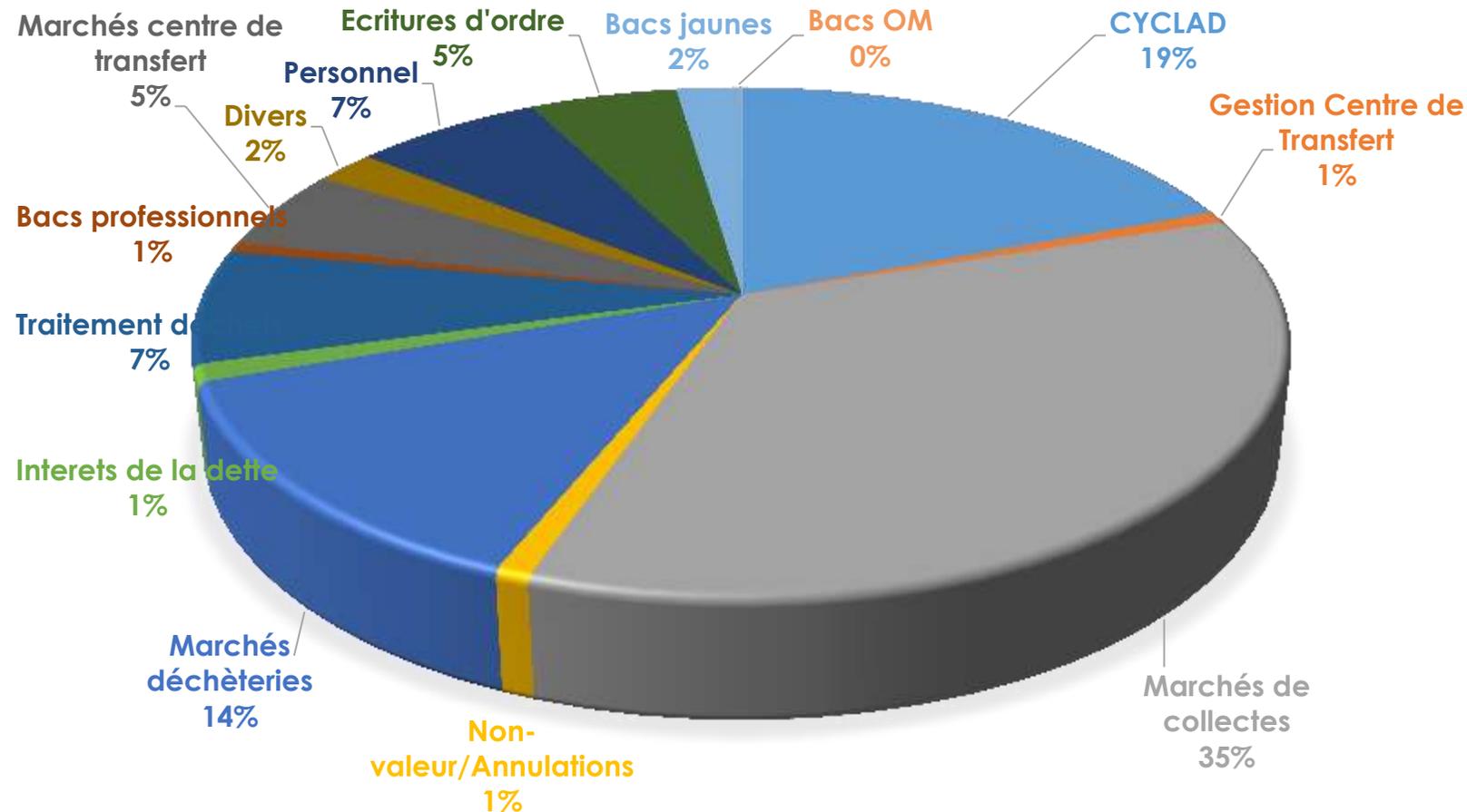
# 13-STRUCTURE DU COÛT



# 13 – Structure du coût

## 13.1 Nature des charges - fonctionnement

□ Répartition des dépenses de fonctionnement (source : CA 2017 – 6 399 965 €)

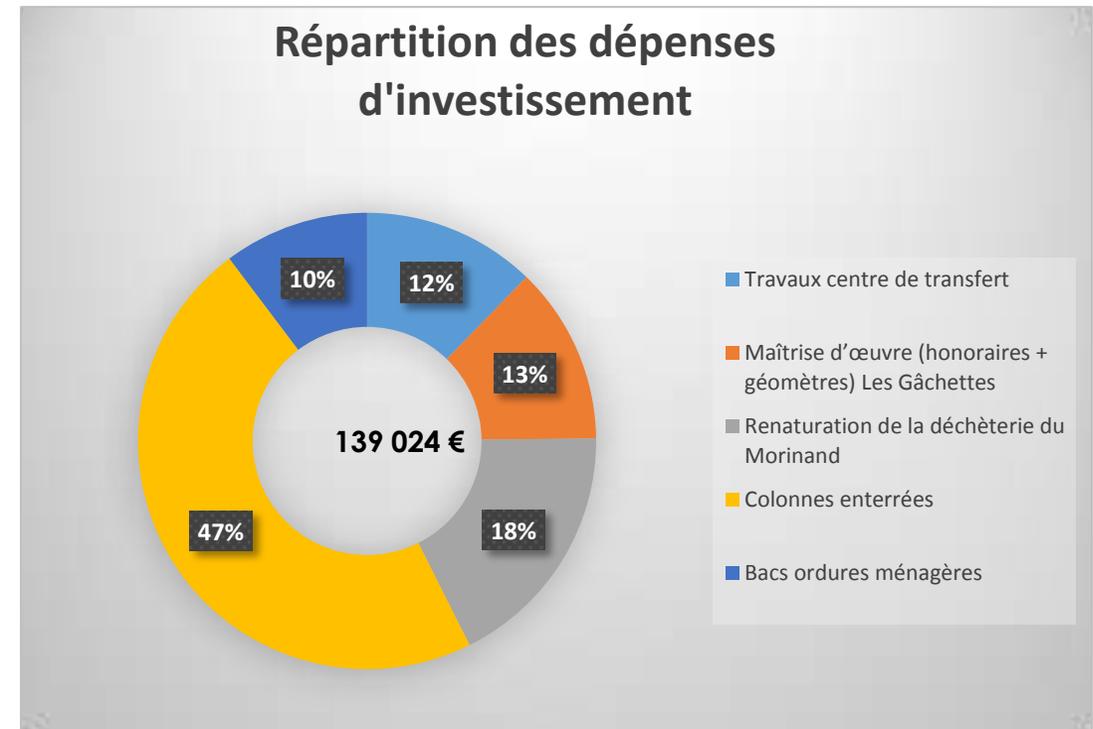


# 13 – Structure du coût

## 13.1 Nature des charges - investissement

### □ Répartition des dépenses d'investissement (source : CA 2017)

- Travaux centre de transfert **17 033 €**
- Maîtrise d'œuvre (honoraires + géomètres) Les Gâchettes **17 473 €**
- Renaturation de la déchèterie du Morinand (plan de gestion) études géotechniques, investigations complémentaires) **24 733 €**
- Colonnes enterrées **65 514 €**
- Bacs ordures ménagères **14 271 €**



# 13 – Structure du coût

## 13.2 Les produits

### □ Les produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produit en €	5 247 665 €	5 501 134 €	5 481 726 €	5 502 399 €	5 678 358 €	5 798 334 €	5 948 838 €	<b>6 313 131 €</b>
Taux	16,68%	16,68%	16%	15,50%	15,50%	15,50%	15,50%	<b>15,50%</b>

### □ Les produits de la Redevance Spéciale

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produit en €	950 405,00 €	1 117 695,00 €	1 012 367,00 €	997 001,84 €	991 624,23 €	1 124 282,09 €	1 125 700,19 €	<b>1 147 707,21 €</b>

# 13 – Structure du coût

## 13.2 Les produits

### □ **Les tarifs 2017 pour les producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale**

#### ▪ **Selon la convention signée avec le producteur :**

- Forfait collecte carton
  - ✓ Montant : 291 € TTC /an
- Forfait collecte verre
  - ✓ Montant : 101 € TTC /an
- Forfait avec une collecte supplémentaire par semaine pendant la basse saison
  - ✓ Montant : 704 € TTC /an
- Tarifs pesées embarquées
  - ✓ Montant : 295 € TTC /tonne

#### ▪ **Soit un produit de 14 615 € pour les forfaits**

#### ▪ **Soit un produit de 1 080 856,83 € pour la pesée embarquée**

# 13 – Structure du coût

## 13.2 Les produits

### □ La Redevance Spéciale de la maison centrale

**En 2003, la Communauté de Communes a signé une convention de redevance spéciale avec le pénitencier pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés.**

En 2017, les montants de la redevance sont de **205 € TTC / tonne** et pour la location des bacs de déchets non recyclables de **55 € TTC /m3/an** soit pour la part fixe de **30 245 € TTC/an**

Le produit perçu pour l'année est de **52 235,38 €**.

# 13 – Structure du coût

## 13.2 Les produits –Redevance dépôts en déchèteries

### □ La Redevance Spéciale des dépôts en déchèterie des professionnels

#### □ Prix des dépôts en déchèteries

Nature des déchets	Prix à la tonne en € TTC en 2017
Déchets inertes triés	50,00 € TTC
Déchets verts	81,00 € TTC
Encombrants	199,00 € TTC
Cartons	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Bois	100,00 € TTC
Souches	100,00 € TTC
DMS	791,00 € TTC

□ Soit un produit de **166 081,54 €**

# 13 – Structure du coût

## 13.2 Les produits – les aides publiques

### □ Les produits des Eco-organismes et Soutiens

Le produit s'élève à **28 436,70 €** dont :

- 4 591,60 € (Soutiens ECODDS de 2016 versé en 2017)
- 13 845,10 € (DEEE – ECOLOGIC T4 de 2016, T1 et T2 de 2017)
- 10 000 € (Soutiens à la communication CYCLAD)

# 13 – Structure du coût

## 13.3 Les reports d'investissement et dépenses programmées sur 2018

### □ Les dépenses engagées sur 2017 et reportées sur 2018

- La structure de stockage des déchets suite au sinistre = 700 000 € pris en charge directement par les assurances
- Les études de maîtrise d'œuvre et réglementaires de la déchèterie « Les Gâchettes » = 110 000 €
- Les études de renaturation de la déchèterie du Morinand = 38 000 €
- Les études relatives à la création d'une voirie pour le pôle Déchets = 84 000 €
- La fourniture de bacs OMR = 245 000 €

# 13 – Structure du coût

## 13.4 La répartition des charges (\*)

❑ Coût en € / habitant pour les charges et leur évolution dans le temps :

2017		
Population desservie (INSEE 2014 population municipale au 01/01/2017)	17 711	
Charges	en €/an	en € / hab.*
CYCLAD	1 228 828	68**
Gestion Centre de Transfert	45 466	2,57
Marchés de collectes	2 264 914	127,88
Non-valeur/Annulations	55 811	3,15
Marchés déchèteries	858 673	48,48
Intérêts de la dette	68 777	3,88
Traitement déchets	462 710	26,13
Bacs professionnels	39 468	2,23
Marchés centre de transfert	329 002	18,58
Divers	136 222	7,69
Personnel	427 121	24,12
Ecritures d'ordre	334 392	18,88
Bacs jaunes	144 193	8,14
Bacs OM	4 389	0,25
<b>TOTAL</b>	<b>6 399 966</b>	<b>361,36</b>

\*Les coûts ne sont pas représentatifs par rapport à la population de l'île, car les résidences secondaires représentent 61 % des logements.

\*\* calcul à partir d'une population de 18 071 habitants – ratio utilisé par CYCLAD.

Source : CA 2017

# 13 – Structure du coût

## 13.5 La répartition des produits et du financement

❑ Coût en € / habitant pour les produits et leur évolution dans le temps:

ANNEE	2016		2017	
Population municipale INSEE	17 720		17 711	
PRODUITS	en €/an	en € / hab.	en €/an	en € / hab.
TEOM	5 948 838,00	335,71	6 313 131,00	356,45
REDEVANCE SPECIALE	1 125 700,19	63,53	1 147 707,21	64,80
DECHETERIES	203 694,94	11,50	166 081,54	9,38
RECETTE ECO ORGANISME + subvention CYCLAD	35 135,00	1,98	28 436,70	1,61
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 313 368,13</b>	<b>412,72</b>	<b>7 659 346,45</b>	<b>432,46</b>

\* Les coûts ne sont pas représentatifs par rapport à la population de l'île, car les résidences secondaires représentent 61 % des logements.

Source : CA 2017

# 14-COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS



# 14 – Coût des différents flux de déchets

## 14.1 les coûts de collecte de chaque flux à la tonne

□ Coûts de collecte en € TTC pour chaque flux (\*)

Type de collecte	Flux	Tonnages	Coût en TTC
PAP	Ordures ménagères	9 488	<b>142 306 €</b>
	Emballages	1 101	<b>36 337 €</b>
	Carton	189	<b>18 465 €</b>
	Verre	302	<b>2 046 €</b>
PAV	Verre	2 011	<b>71 201 €</b>
	Papier	576	<b>21 611 €</b>
	Emballages	141	<b>4 498 €</b>
	Ordures ménagères	931	<b>13 198 €</b>

L'information sur les coûts ne porte que sur la collecte. Pour mémoire, le coût pour le traitement est 68 €/hab. Le détail par flux pour le territoire de l'île de Ré n'a pas été transmis par CYCLAD. Source : Données CA ou issues de GIDED WEB

\* Données relatives au traitement non transmises par CYCLAD